Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse **Document de travail 1**

Programmes communaux de promotion de la santé des personnes âgées

Guide d'orientation pour Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées

via Promotion Santé Suisse

En collaboration avec des cantons et le bpa

Novembre 2012

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs maladie. En vertu de son mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle exécute des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, l'un à Berne et l'autre à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, un montant de CHF 2.40 par année en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs maladie pour le compte de la Fondation.

Dans la série «Document de travail de Promotion Santé Suisse», la Fondation publie des travaux réalisés par elle-même ou sur mandat. Ceux-ci ont pour objectif, de soutenir les expertes et experts dans la mise en place de mesures dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. L'auteur-e est responsable du contenu. Les documents de travail de Promotion Santé Suisse sont généralement disponibles sous forme électronique (PDF).

Impressum

Editeur
Promotion Santé Suisse
Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées», mené par Promotion Santé Suisse en collaboration avec les cantons et le bpa.

Auteures et auteurs
– Andreas Biedermann, centre de coordination Via (auteur principal)
– Mirjam Gieger, Pro Senectute, canton de Zoug
– Renate Gurtner, centre de coordination Via
– Heidi Schmocker, Pro Senectute, canton de Berne
– Ralph Steinmann, Promotion Santé Suisse
– Günter Ackermann, Promotion Santé Suisse (évaluation et monitoring)
– Barbara Pfenninger, Bureau de prévention des accidents (prévention des chutes)

Contributions rédactionnelles
– Silvia Hablützel, Pro Senectute, Appenzell Rhodes-Extérieures
– Ursula Mosimann, Pro Senectute, canton de Berne

Direction du projet
– Ralph M. Steinmann, Responsable global du projet
– Andreas Biedermann, Responsable opérationnel du projet

Source et numéro
Promotion Santé Suisse, Document de travail 1

Référence bibliographique
Biedermann A. et al. (2012). *Programmes communaux de promotion de la santé des personnes âgées.* Guide d'orientation pour Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées (Promotion Santé Suisse Document de travail 1). Berne: Promotion Santé Suisse

Source image de couverture
fotolia.com

Renseignements et informations
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30, case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél. +41 31 350 04 04, Fax +41 31 368 17 00
via@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch/via

Texte original
Allemand

Commandes
Tél. +41 31 350 04 04, fax +41 31 368 17 00, office.bern@promotionsante.ch

Numéro de commande
04.0001.FR 11.2012
Cette publication est également disponible en allemand (numéro de commande 04.0001.DE 11.2012).

Téléchargement du fichier PDF
www.promotionsante.ch/via

© Promotion Santé Suisse, novembre 2012

Sommaire

1 Résumé 5

2 Introduction 6

3 Lancement d'un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées 8

4 Conception et fonctionnement d'un programme 10
4.1 Analyse de contexte, définition des besoins 10
4.2 Mise en réseau des acteurs 11
4.3 Participation des groupes cibles et des acteurs 13
4.4 Focalisation et objectifs réalistes 14
4.5 Gestion de la qualité 16
4.6 Garantie durable des ressources financières et en personnel 18

5 Mesures de mise en œuvre pour le(s) groupe(s) cible(s) 20
5.1 Manifestations et cours sur la promotion de la santé des personnes âgées 21
5.1.1 Manifestation d'impulsion à la promotion de la santé des personnes âgées Via 21
5.1.2 Cours collectif Via sur la promotion de la santé des personnes âgées 22
5.1.3 Manifestations thématiques et cours pour personnes âgées 23
5.2 Conseils de santé et visites préventives à domicile 24
5.3 Activité physique et sport dans le cadre d'un programme de promotion de la santé Via 26
5.3.1 Motivation des personnes âgées à exercer plus d'activité physique 26
5.3.2 Optimisation des offres 27
5.3.3 Promotion structurelle de l'activité physique 28
5.4 Prévention des chutes dans le cadre d'un programme de promotion de la santé Via 30
5.4.1 Cours de prévention des chutes 30
5.4.2 Prévention des chutes par la réduction du risque de trébuchement 31
5.5 Santé psychique 32
5.6 Autres thèmes d'intervention: alimentation, dépendance, santé cognitive, etc. 33
5.7 Thèmes transversaux 34
5.7.1 Intégration du corps médical 34
5.7.2 Groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés 34

6 Evaluation et monitoring 36

Annexe 1: Factsheet Via 38

Annexe 2: Prestations à l'intention des cantons partenaires en 2012 42

Annexe 3: Aperçu des produits (état au 5.11.2012) 45

Explication des éléments graphiques

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Renvoi vers un lien, une référence de la littérature

OUTILS VIA
Outils complémentaires élaborés par Via,
à la disposition des partenaires sur
www.promotionsante.ch/via

CONSEILS
Informations sur les centres de consultation

QUESTIONS DIRECTRICES
Questions en vue d'une réflexion personnelle

Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées est un projet récent qui se développe. Bien des choses évoluent. Ce que l'on sait aujourd'hui sera peut-être envisagé sous un angle différent demain, à la lumière de nouvelles connaissances.
Mais aussi grâce à vos feed-back!
Nous vous invitons vivement à contribuer au développement du projet et à l'élargissement des connaissances en faisant part au projet Via de vos expériences liées à la mise en œuvre de la promotion de la santé des personnes âgées. Nous nous ferons un plaisir de traiter ces informations et de les publier dans une prochaine version du guide d'orientation.

Centre de coordination Via
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30, case postale 11
CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

1 Résumé

Le présent guide d'orientation rassemble les expériences acquises à ce jour dans la mise en œuvre de «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées», et les met à la disposition des professionnels intéressés qui interviennent au niveau communal pour promouvoir la santé des personnes âgées. Ce guide doit faire office de «fil rouge» de la gestion stratégique d'un programme communal. Des guides pratiques détaillés pour la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures énoncées dans ce guide sont disponibles ou en cours d'élaboration.
Le factsheet Via (annexe 1) expose le contexte et les bases du projet intercantonal «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées». Après un chapitre d'introduction, le guide entre donc directement dans le vif du sujet au chapitre 3 «Lancement d'un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées». L'accent y est mis sur l'importance de l'ancrage politique et social et d'une vision à long terme. Les projets courts ont peu de chances de produire l'effet souhaité auprès du groupe cible. C'est pourquoi le terme de «programme» est systématiquement utilisé dans ce guide d'orientation.
La conception et le fonctionnement d'un programme sont décrits au chapitre 4: comment réaliser une analyse de contexte et rassembler les besoins des groupes cibles? Des recommandations sont faites sur la mise en réseau et la participation des acteurs, et différentes mesures sont proposées en vue de focaliser les activités et de définir des objectifs réalistes. La gestion de la qualité et les principes qui s'y rapportent sont décrits: le concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse, le concept de cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle), l'approche de l'apprentissage participatif ainsi que le monitoring et l'évaluation. L'importance capitale de la durabilité d'un programme, en particulier en termes de financement, est à nouveau soulignée en fin de chapitre et des indications sont fournies sur la manière de garantir cette durabilité.
Le chapitre 5 est consacré aux propositions de mise en œuvre pour les personnes âgées. Le projet Via met l'accent sur des séances et des cours d'information généraux et le conseil individuel, y compris sur des visites préventives à domicile, surtout pour les personnes défavorisées ou préfragilisées (prefrail), ainsi que sur les thèmes essentiels «Promotion de l'activité physique», «Prévention des chutes» et «Santé psychique». La conception, la diffusion, la mise en œuvre et l'ancrage durable de ces propositions y sont décrits. Des thèmes transversaux importants, tels que la collaboration avec les médecins et l'amélioration de l'accès aux groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés. Toutefois, ce guide d'orientation ne représente qu'un instantané dans un projet dynamique. D'autres thèmes, tels que l'alimentation des personnes âgées, y compris la dénutrition, le dépendance chez les personnes âgées, la santé cognitive et les mesures préventives contre la démence, ainsi que des thèmes transversaux tels que la participation, l'approche spécifique selon le sexe et les différences ville-campagne ne sont pas encore traités.
Enfin, le chapitre 6 donne des recommandations sur l'évaluation et la collecte de données dans le cadre de programmes communaux de promotion de la santé des personnes âgées.
Tous les chapitres liés à la mise en œuvre contiennent des indications de sources complémentaires, des informations sur les outils d'application et les centres de consultation, ainsi que des questions directrices en vue d'une réflexion personnelle. Les annexes visent à faciliter, pour les responsables stratégiques au sein des communes, la mise en œuvre des programmes communaux pour la promotion de la santé des personnes âgées.

2 Introduction

Le projet intercantonal «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées» – Via en abrégé – a pour objectif d'améliorer l'autonomie de la population âgée et d'agir sur l'augmentation constante des coûts de la maladie et des soins. Les connaissances relatives à la préservation et à l'amélioration de la santé des seniors, en particulier concernant la meilleure mise en œuvre possible des interventions efficaces en faveur de la santé, doivent être mises à disposition sous la forme de recommandations de bonnes pratiques et d'outils de mise en œuvre. Le projet Via est soutenu et financé par plusieurs cantons, Promotion Santé Suisse et le bpa – Bureau de prévention des accidents.

Le présent guide d'orientation s'adresse aux responsables de la promotion de la santé des personnes âgées au sein des communes. Il peut s'agir de membres d'instances exécutives, de professionnels de l'administration et de tiers mandatés, notamment des organisations non gouvernementales. Ce guide est censé leur apporter une aide pratique à la prise de décision dans le cadre de la réalisation ciblée d'un programme communal. Il doit jouer le rôle d'un fil rouge pour l'établissement et la mise en œuvre de programmes communaux de promotion de la santé des personnes âgées, garantir la prise en compte des thèmes importants et fournir une aide à la conception, la réalisation et l'évaluation des mesures.

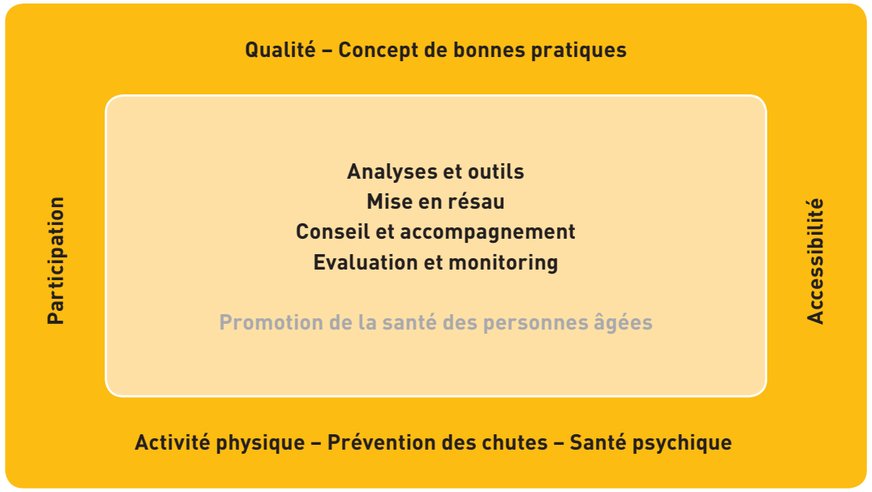

Illustration 1: Cadre de référence Via. Les axes thématiques sont la promotion de l'activité physique, la prévention des chutes et la santé psychique. Les thèmes transversaux privilégiés sont la participation, aussi bien des personnes âgées que des médecins et de nombreux autres acteurs, et l'accès aux personnes difficilement atteignables. Via s'appuie sur un concept de qualité défini, qui repose notamment sur le concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse. A l'intérieur de ce cadre, Via permet l'élaboration d'analyses et d'outils, favorise la mise en réseau, offre des conseils et contribue de manière générale à la promotion de la santé des personnes âgées.

L'objectif de ce guide d'orientation est de fournir une aide à la mise en œuvre. Le savoir-faire rassemblé dans le cadre de la mise en œuvre des projets pilotes Via est consigné et mis à la disposition des personnes intéressées. La promotion pratique de la santé des personnes âgées recouvre toutefois de nombreux aspects qui ne sont pas traités dans ce guide. Parmi ceux-ci, citons des thèmes tels que «l'approche selon le sexe», «les différences ville-campagne», «la communication avec les personnes âgées», etc. Ces thèmes n'ont pas (encore) été traités par Via. En principe, ce guide ne doit pas remplacer l'expérience des professionnels en charge, mais uniquement constituer une aide complémentaire parmi d'autres.

Il n'y a pas une façon unique de bien promouvoir la santé des personnes âgées au niveau communal. Chaque commune est différente. C'est pourquoi chacune d'entre elles doit décider de la voie à suivre en fonction de ses propres besoins et des conditions cadres locales. Cependant, le principe suivant est valable d'une manière générale: seul un engagement infaillible à long terme offre des perspectives de réussite.

Des mesures de promotion de la santé de courte durée risquent de n'avoir aucun effet. Via recommande aux communes intéressées de ne s'engager que dans une perspective à long terme (p. ex. cinq ans ou plus). Toutefois, il peut s'avérer nécessaire d'entreprendre au préalable des interventions plus courtes et de moindre envergure pour amener une commune à accepter un engagement à long terme.

Via représente un cadre de référence possible à l'intérieur duquel cette mise en œuvre peut se réaliser. Les principes de ce cadre de référence constituent les thèmes clés figurant dans l'illustration 1.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Factsheet Via – *Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées,* www.promotionsante.ch/via
- Concept Via: *Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées, concept 2011–2013* (version 2), www.promotionsante.ch/via
- Rapport de synthèse 2009: *Promotion de la santé des personnes âgées, Synthèse des entretiens avec des experts en Suisse et d'une recherche de littérature basée sur ces entretiens,* Pro Senectute, canton de Berne, Berne 2009, www.promotionsante.ch/via
- Concept de bonnes pratiques: *Ein normativer Handlungsrahmen für optimale Gesundheitsförderung und Krankheitsprävention,* Promotion Santé Suisse, www.gesundheitsfoerderung.ch/pdf_doc_xls/d/gesundheitsfoerderung_und_praeventition/tipps_tools/A4_Bro_Best_Practice_d.pdf
- Cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle): *Förderung der Qualität in Gesundheitsprojekten; Der Public Health Action Cycle als Arbeitsinstrument,* Ruckstuhl B. et al., Institut de médecine sociale et préventive de Zurich et Office fédéral pour la santé publique, Zurich 1997, www.quint-essenz.ch/de/files/Foerderung_der_Qualitaet.pdf

3 Lancement d'un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées

Programme ou projet
Dans le présent guide d'orientation pour la promotion de la santé des personnes âgées au niveau communal, nous utilisons le terme «programme». La distinction entre «programme» et «projet» n'est pas nette. Nous utilisons le terme «programme» pour exprimer la perspective à long terme. Une initiative communale de promotion de la santé des personnes âgées doit viser à produire des effets sur le bien-être de cette population, un objectif qu'elle ne pourra atteindre que si elle est conçue dans une optique contraignante, durable et à long terme.

Un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées devrait être mis en œuvre avec la participation officielle de la commune. Cette participation peut consister en une aide conceptuelle ou financière. Dans l'idéal, le programme est mandaté par la commune. Ceci permet de souligner l'importance de la demande et de renforcer la crédibilité vis-à-vis du groupe cible, des personnes âgées de la commune et des partenaires potentiels. Le (co)financement par la commune est le plus souvent une condition indispensable à la durabilité. Dans le meilleur des cas, le programme s'appuie sur une politique communale de la vieillesse, que ce soit sous la forme d'un document de planification ou de stratégie communale, d'un concept ou de lignes directrices. S'il n'existe aucune base politique pour la promotion communale de la santé des personnes âgées, il est souhaitable d'en établir une.

Recommandations pour la mise en œuvre de la promotion de la santé des personnes âgées au sein des communes

1. Ancrer le projet sur un plan stratégique et politique.
2. Définir un service compétent et le doter de ressources en personnel et financières suffisantes.
3. Choisir un modèle d'exécution avec participation des acteurs.
4. Baser les activités communales sur des structures et des offres existantes.
5. Favoriser l'échange avec d'autres communes.

D'après: *Mise en œuvre cantonale de la prévention et de la promotion de la santé des personnes âgées,* Oetterli M. et al., Interface, Lucerne 2012, adapté pour le niveau communal

Néanmoins, un programme peut également naître d'une initiative de la société civile, sous différentes formes:

- Des personnes ou des groupes d'intérêt (p. ex. des groupes de seniors) qui s'engagent pour ce thème provoquent une décision politique en faveur de l'introduction d'un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées.
- Des personnes ou des institutions (p. ex. Pro Senectute) se mobilisent personnellement, recherchent un financement et lancent la mise en œuvre. Dans ce cas, il est utile que l'offre obtienne rapidement une aide institutionnelle (commune, canton).

L'harmonisation des activités communales avec les initiatives cantonales et intercantonales est indispensable. Ces offres de niveau supérieur peuvent donner un cadre et une légitimité aux activités communales. De plus, les connaissances disponibles, l'expérience pratique et les ressources existantes, notamment financières mais aussi celles en rapport avec les outils de mise en œuvre, peuvent être d'une grande aide. Dans certains cantons, des programmes de promotion de la santé des personnes âgées existent déjà. Les cantons mettent alors des ressources à disposition afin de satisfaire aux prérequis d'un programme cantonal global et cohérent. Lorsqu'un tel programme s'adresse à des particuliers, il doit impérativement englober des mesures de mise en œuvre communales, car l'environnement local est le lieu de dialogue privilégié des personnes âgées. Les communes peuvent acquérir des offres communales à des conditions avantageuses dans le cadre de «Gesund altern im Kanton Zug»[1]. Dans le canton de Berne, «ZWÄG INS ALTER» propose même des services gratuits aux communes[2].
La question du rapport investissement/résultat se pose souvent davantage dans les petites communes rurales que dans les communes urbaines de taille plus importante. Afin de former un collectif suffisamment important de personnes âgées, le regroupement de plusieurs communes peut être nécessaire. Ceci peut notamment se faire sous l'égide d'associations communales coopérant à l'exploitation d'une structure d'accueil pour personnes âgées, ou d'un groupe de communes ayant élaboré en commun des lignes directrices concernant la vieillesse. Des groupements de ce type ont déjà abordé activement les questions liées au vieillissement et peuvent être prêts à fournir une aide financière, ou à s'engager pour le financement de programmes de prévention et de promotion de la santé des personnes âgées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Mise en œuvre cantonale de la prévention et de la promotion de la santé des personnes âgées,* Oetterli M. et al., Interface, Lucerne 2012, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Y a-t-il des décisions politiques communales sur lesquelles un programme de promotion de la santé des personnes âgées peut s'appuyer? Les perspectives d'un engagement à long terme des communes pour la promotion de la santé des personnes âgées sont-elles bonnes? Sinon, quelles mesures peuvent être prises pour garantir l'ancrage communal, c'est-à-dire un financement à moyen ou long terme?
- Existe-t-il un appui et/ou des alliés potentiels pour la promotion de la santé des personnes âgées au sein de la commune? Où se situe cet appui: au niveau politique, au niveau de l'administration, dans la société civile (individus, institutions)? Est-il possible de constituer des partenariats? Un partenariat est-il possible entre communes?
- Y a-t-il suffisamment de ressources et de volonté pour fournir l'effort considérable nécessaire au lancement d'un programme?

[1] Gesund altern im Kanton Zug: www.zg.pro-senectute.ch/angebote-und-veranstaltungen/gesund-altern-im-kanton-zug.html
[2] ZWÄG INS ALTER: www.zwaeginsalter.ch

4 Conception et fonctionnement d'un programme

Une fois que la décision de lancer un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées a été prise, divers travaux de préparation sont nécessaires. Ceux-ci peuvent en partie être effectués en parallèle.

4.1 Analyse de contexte, définition des besoins

Dans les communes pilotes des cantons de Berne et de Zoug, l'analyse préliminaire de la situation de départ a fait ses preuves. Celle-ci porte sur les aspects suivants en examinant les facteurs favorables et défavorables:
- Bases juridiques et politiques pour la promotion de la santé des personnes âgées
- Caractéristiques socio-démographiques de la commune, en particulier de la population âgée
- Structures et offres existantes de promotion de la santé des personnes âgées
- Acteurs de la promotion de la santé des personnes âgées
- Besoins de la population âgée et des acteurs concernant la promotion de la santé des personnes âgées

L'analyse de contexte est confiée à une personne ou une institution. Cette dernière rassemble les documents et données disponibles et réalise des entretiens avec des personnes sélectionnées issues du milieu politique, de l'administration et d'organisations de la société civile (p. ex. associations de seniors, associations sportives, organisations de quartier, services spécialisés). Ces entretiens constituent déjà de premières interventions et doivent donc servir à susciter la bonne volonté et à constituer un réseau communal. Par conséquent, il serait avantageux que la personne qui réalise l'analyse de contexte soit également impliquée dans la mise en œuvre communale et connaisse les conditions locales.

Les besoins des groupes cibles peuvent être déterminés par le biais de différentes procédures de participation. Pour la population âgée, cela peut être réalisé au moyen d'enquêtes écrites ou orales, via la participation de certaines personnes à des groupes de travail ou des ateliers, p. ex. à un atelier sur les perspectives d'avenir et à l'aide d'autres méthodes. L'essentiel est de définir les besoins des acteurs et des partenaires, puis des les intégrer à la planification (chap. 4.3).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- *Abschlussbericht Kontext-Check Best Practice Gesundheitsförderung im Alter: Pilot Biel,* Kessler C., Schmocker H., ZWÄG INS ALTER, Pro Senectute, canton de Berne, 2012

OUTILS VIA
- Guide pratique Via: *Contrôle contextuel – Guide pour les entretiens* (fin 2012)
- Guide pratique Via: *Contrôle contextuel – Grille d'analyse de la situation initiale dans les communes* (fin 2012)
- Guide pratique Via: *Atelier de participation de personnes âgées* (fin 2012)

AUTRES OUTILS
- «Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées?», questionnaire de la Société Suisse de Gérontologie, dans lequel le questionnaire de l'OMS «Global Age-friendly Cities»[3] a été adapté à la société suisse. Le questionnaire et ses documents complémentaires sont disponibles contre paiement à l'adresse www.sgg-ssg.ch.
- Enquête de santé menée par Pro Senectute, canton de Zurich: Cette enquête, dont les résultats sont destinés aussi bien aux différents participants qu'à la commune, est menée par Pro Senectute contre paiement. Informations complémentaires: Simon Heiniger, Pro Senectute, canton de Zurich, tél. 058 451 52 20, sante@zh.pro-senectute.ch.

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- De quelles informations avez-vous besoin pour lancer un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées adapté aux besoins?
- Qui détient ces informations?
- Quels moyens et quelles méthodes devez-vous choisir pour accéder à ces informations?
- Comment se déroulent la collecte et le traitement des informations et sous quelle forme doivent-elles être mises à disposition?
- Qui interprète ces informations et quelles sont les conclusions?

4.2 Mise en réseau des acteurs

Les acteurs désignent les personnes ou les institutions qui
- soumettent des offres dans le cadre de la promotion de la santé des personnes âgées,
- assument une fonction de médiateur, transmettent des connaissances aux personnes âgées, les motivent à adopter un style de vie plus sain et sont en mesure de mener des offres favorables à la santé (aussi appelés multiplicateurs),
- peuvent prendre des mesures au niveau politique et/ou administratif, les mettre en œuvre ou les influencer.

Selon cette définition, le groupe des acteurs est très large. C'est pourquoi il est important de définir à l'avance les axes thématiques du programme prévu, et de sélectionner les acteurs en conséquence. Les acteurs sélectionnés sont associés de manière active à la prise de décision et à la mise en œuvre. Toutefois, la mise en réseau devrait être un processus ouvert. Les acteurs souhaitant intégrer volontairement le réseau et apporter une contribution importante sont les bienvenus. Via publie une liste des acteurs possibles d'un programme communal de promotion de la santé sous la forme d'un guide pratique.
La constitution d'un réseau commence souvent par un premier échange bilatéral, qui peut notamment avoir lieu dans le cadre d'une analyse de contexte (chap. 4.1). Une première manifestation de mise en réseau faisant office de lancement doit suivre rapidement afin de permettre une participation précoce (chap. 4.3). Dans un guide pratique, Via propose des thèmes possibles pour une manifestation de lancement et pour les rencontres ultérieures du réseau.

Thèmes abordés
- Transmission des informations
- Participation
- Motivation
- Accords, coordination, partage des rôles
- Formulation d'objectifs communs
- Planification commune
- Assurance qualité

[3] Global Age-friendly Cities, WHO 2007, www.who.int/ageing/publications/Age_friendly_cities_checklist.pdf

La mise en réseau peut avoir lieu via des rencontres physiques, des circulaires électroniques, une plateforme informatique commune ou une combinaison de plusieurs de ces moyens.
D'un point de vue formel, les réseaux peuvent être gérés comme des formations libres. Le canton d'Argovie a toutefois opté pour une forme plus contraignante et a fondé une association au niveau cantonal[4].
Plusieurs sous-réseaux peuvent être menés en parallèle en fonction des besoins, des thèmes et des objectifs. Par exemple, un réseau de prestataires se chargeant de la coordination et de l'assurance qualité peut être créé exclusivement pour le thème de la promotion de l'activité physique. Dans un réseau dédié à l'activité physique pourraient être représentés Pro Senectute avec ses cours de sport, la Ligue suisse contre le rhumatisme, des associations sportives, des prestataires commerciaux tels que les centres de fitness, l'Ecole-club Migros et d'autres.

OUTILS VIA

- Guide pratique Via: *Acteurs communaux de la promotion de la santé des personnes âgées* (en cours de planification)
- Guide pratique Via: *Réseau communal de promotion de la santé des personnes âgées* (en cours de planification)

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Avez-vous identifié, contacté et impliqué les décideurs et acteurs clés pour la réussite du programme communal de promotion de la santé des personnes âgées?
- Les informations circulent-elles de manière satisfaisante au sein du réseau? Quel est l'avis des partenaires?
- Les partenaires peuvent-ils s'impliquer suffisamment? Sont-ils motivés pour contribuer à la mise en œuvre du programme?
- Les activités sont-elles coordonnées voire planifiées et mises en œuvre en commun au sein de la commune?
- Y a-t-il des efforts communs pour garantir l'assurance qualité (chap. 4.5)?

[4] www.ag.ch/de/dgs/gesundheit/gesundheitsfoerderungpraevention/gfpalter/alter.jsp

4.3 Participation des groupes cibles et des acteurs

Pour qu'un programme de promotion de la santé des personnes âgées réponde aux besoins des groupes cibles et remporte donc l'adhésion de ces derniers et des acteurs, les représentants des groupes doivent participer à la planification et au suivi de la mise en œuvre. Pour remplir leur fonction, les processus de participation impliquent un investissement considérable qui doit surtout être pris en compte dans la planification du personnel et des délais.
La participation peut prendre les formes suivantes:

- Constitution d'un comité comprenant des représentants des groupes cibles. Ce comité participe non seulement au lancement du programme mais accompagne aussi la mise en œuvre et l'évaluation.
- Contributions et discussions au sein du réseau existant (chap. 4.2)
- Enquêtes auprès de groupes cibles sélectionnés (population âgée, groupes spécifiques, acteurs, etc.) (chap. 4.1)
- Procédure de participation ad hoc
- Autres formes

Ces formes et structures de participation peuvent être combinées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Partizipation – Ein Gewinn für alle,* Pro Senectute, canton de Berne, région Emmental-Haute-Argovie, Langenthal 2012

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Quels groupes cibles doivent participer sous quelle forme?
- La forme de participation sélectionnée correspond-elle aux besoins des groupes cibles?
- La procédure sélectionnée permet-elle de saisir de manière satisfaisante les demandes des groupes cibles et de les prendre en compte dans la planification et la mise en œuvre?
- Le rapport investissement/résultat est-il favorable? C'est-à-dire le rapport entre l'investissement en termes d'organisation et de temps pour la participation et le ralentissement du processus de mise en œuvre d'une part, et l'optimisation de l'orientation conceptuelle, la consolida-tion, l'extension et l'ancrage du programme, ainsi que l'augmentation de la satisfaction et de l'engagement des personnes impliquées d'autre part?

4.4 Focalisation et objectifs réalistes

Définir des niveaux d'impact

Les objectifs doivent être formulés de manière réaliste en tenant compte des ressources attendues. Dans cette optique, il faut considérer différents niveaux d'impact et différents groupes cibles:

- Impact sur les personnes âgées
- Impact sur les groupes particulièrement défavorisés
- Impact sur les acteurs
- Impact sur les donneurs d'ordre et les donateurs (p. ex. commune politique, grand public)

Il faut souvent faire des compromis. Objectivement, la prise de mesures pourrait être plus urgente auprès des groupes défavorisés. Cependant, ces mesures nécessitent beaucoup de ressources, sont souvent peu visibles et bénéficient d'un soutien politique limité. Des mesures bien visibles, qui touchent de nombreuses personnes âgées, bénéficient plus facilement d'un appui politique. Si leur mise en œuvre est réussie, elles contribuent à garantir le soutien continuel des donateurs. Indirectement, cela permet aussi de prendre des mesures en faveur des groupes défavorisés.

Définir des axes thématiques

La promotion de la santé des personnes âgées est un vaste sujet. Il ne s'agit pas uniquement de décider de l'approche stratégique à privilégier, c'est-à-dire si l'accent doit être mis sur des mesures de communication, structurelles ou individuelles. L'approche axée sur l'individu, actuellement privilégiée au sein du projet Via, recouvre également un vaste éventail de thèmes.

Sur la base des preuves scientifiques disponibles (rapport de synthèse 2009[5]), les thèmes suivants ont été définis comme prioritaires dans le cadre du projet Via:

- Promotion de l'activité physique
- Prévention des chutes
- Santé psychique

Des études de bonnes pratiques et de premiers outils de mise en œuvre Via (d'autres sont en cours d'élaboration ou de planification) sont disponibles dans le cadre de la promotion de l'activité physique et de la prévention des chutes. Il existe à ce jour une étude de bonnes pratiques Via sur la santé psychique; des outils de mise en œuvre suivront. Un principe s'impose toutefois dès à présent: l'intégration et la participation sociales sont essentielles à la santé psychique. Leur promotion doit constituer un objectif et faire partie intégrante de tous les efforts en faveur de la santé des personnes âgées.

Programme communal minimal Via pour la promotion de la santé des personnes âgées

Via recommande aux communes dont les ressources sont limitées de mettre l'accent sur

a) la transmission d'informations générales sur la promotion de la santé des personnes âgées et

b) la promotion de l'activité physique.

Dans la mesure du possible, il faut favoriser parallèlement

c) les rencontres, c'est-à-dire la mise en réseau sociale.

Parvenir à des effets de diffusion, exploiter les structures existantes

Les moyens dédiés à la promotion de la santé des personnes âgées étant généralement limités, il s'agit avant tout de parvenir à des effets de diffusion et d'exploiter au mieux les structures existantes dans le cadre de la mise en œuvre. La collaboration avec des partenaires est le principal moyen d'obtenir des effets de diffusion.

Approches et mesures importantes pour une mise en œuvre du programme efficace:

- Coordination des prestataires existants de services et produits de promotion de la santé des personnes âgées, et création d'une plateforme commune
- Mobilisation des acteurs en contact avec le groupe cible et en mesure de le motiver à s'impliquer activement en faveur de la santé
- Promotion de la qualité par l'incitation d'organisations partenaires à adopter les recommandations de bonnes pratiques, par le monitoring et les évaluations, par la formation continue des prestataires de services pour les personnes âgées, etc.
- Sensibilisation et mobilisation des acteurs concernant la promotion de la santé des groupes difficilement atteignables parmi les personnes âgées
- Financement d'aide au démarrage et soutiens financiers (comme dans les cantons de Berne et de Zoug)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- www.quint-essenz.ch

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Quelles approches stratégiques le programme communal devrait-il poursuivre?
- Quels sont les axes thématiques prioritaires?
- Quels sont les effets à atteindre pour quels groupes cibles?
- Quels sont les partenaires de collaboration à privilégier dans le cadre du programme pour que la mise en œuvre soit la plus efficace possible?
- Quelle forme cette collaboration devrait-elle prendre ou en quoi devrait-elle consister?
- Quels sont les objectifs SMART concrets[6] du programme?
- Ceux-ci sont-ils réalisables au vu des ressources en personnel et financières disponibles?

[5] *Promotion de la santé des personnes âgées, Synthèse des entretiens avec des experts en Suisse et d'une recherche de littérature basée sur ces entretiens,* Pro Senectute du canton de Berne et autres, Berne 2009

[6] Les bons objectifs sont aussi Spécifiques, Mesurables, Ambitieux, Réalistes et Temporellement définis (SMART) que possible, www.quint-essenz.ch/fr/topics/1133

4.5 Gestion de la qualité

La gestion de la qualité Via repose sur les quatre piliers suivants:

1. Concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse
2. Cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle)
3. Apprentissage participatif
4. Monitoring et évaluation

1. Concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse

Via se base sur le concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse. A toutes les phases du programme[7], le concept de bonnes pratiques doit favoriser un comportement éthiquement responsable, scientifiquement fondé et sensible au contexte.
Suivant les besoins, Promotion Santé Suisse propose des ateliers pratiques d'introduction du concept de bonnes pratiques.

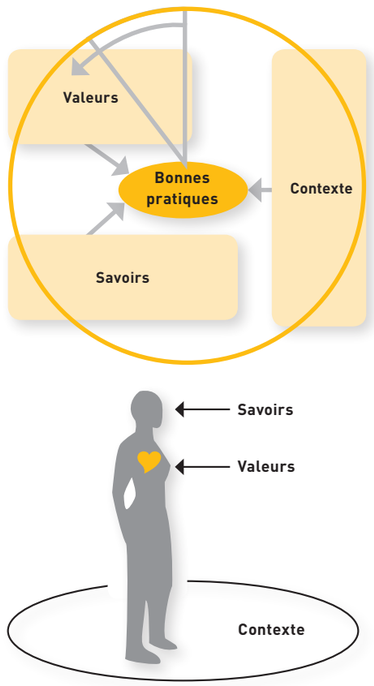

Illustration 2: Concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse (deux représentations)

2. Cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle)

Le cycle d'action en santé publique commence par une analyse du problème de santé dans ses aspects médicaux, épidémiologiques et sociaux. On débat ensuite des options, stratégies et mesures à prendre en vue de l'atténuer, le réduire ou le supprimer. Les mesures résultant de la formulation d'une stratégie sont mises en pratique puis leurs effets sont mesurés et évalués. Le problème de santé est à nouveau apprécié à la lumière de cette évaluation. Si nécessaire, la stratégie et les mesures sont ajustées et le cycle recommence.
Au niveau communal, Via recommande une analyse de contexte préliminaire, des contrôles réguliers de la mise en œuvre et des ajustements des mesures de mise en œuvre basés sur les résultats.

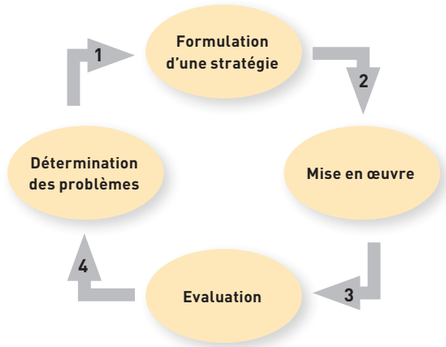

Illustration 3: Cycle d'action en santé publique (Rosenbrock 1995), www.leitbegriffe.bzga.de/bot_angebote_idx-163.html

[7] Concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse: www.gesundheitsfoerderung.ch/pages/Gesundheitsfoerderung_und_Praevention/Tipps_Tools/best_practice.php

3. Apprentissage participatif

Les connaissances pratiques dans la mise en œuvre de mesures de promotion de la santé des personnes âgées sont nombreuses et générées en permanence. Les connaissances pratiques et locales constituent une ressource essentielle tout en représentant un défi majeur. Elles doivent être collectées, évaluées et mises à disposition. Il s'agit là de l'une des tâches principales de Via au niveau national. La mission des acteurs communaux consiste d'une part, à communiquer de nouveaux résultats et d'autre part, à adapter en continu la mise en œuvre à l'état des connaissances. Les plateformes, réseaux, groupes d'échange d'expériences, comités ad hoc, etc. servent à l'échange nécessaire entre les acteurs. Il est important d'impliquer les personnes âgées dans ces processus d'apprentissage. Une «culture de l'apprentissage» positive et motivante et la participation active de toutes les personnes impliquées (chap.4.3) sont des conditions du succès.

4. Monitoring et évaluation

Le monitoring et l'évaluation font également partie intégrante de la gestion de la qualité. Ils s'orientent selon les priorités du programme communal et ses objectifs concrets. Via a développé des instruments d'évaluation et conçoit un système de monitoring électronique. Ceux-ci sont à disposition des cantons qui participent au projet Via et de leurs communes. Via propose également un service de conseil pour le développement d'une évaluation adaptée et le monitoring des activités communales (chap. 6).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées, concept 2011 – 2013* (version 2), www.promotionsante.ch/via
- *Best Practice, Ein normativer Handlungsrahmen für optimale Gesundheitsförderung und Krankheitsprävention,* Promotion Santé Suisse, Berne 2010, www.gesundheitsfoerderung.ch/pdf_doc_xls/d/gesundheitsfoerderung_und_praeventition/tipps_tools/A4_Bro_Best_Practice_d.pdf
- Cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle): *Förderung der Qualität in Gesundheitsprojekten: Der Public Health Action Cycle als Arbeitsinstrument,* Ruckstuhl B. et al., Institut de médecine sociale et préventive de Zurich et Office fédéral pour la santé publique, Zurich 1997, www.quint-essenz.ch/de/files/Foerderung_der_Qualitaet.pdf
- Concept d'évaluation Via: *Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées; concept d'évaluation,* version 6.9.2011, www.promotionsante.ch/via
- Concept de monitoring Via (en cours d'élaboration)
- www.quint-essenz.ch

OUTILS

- www.quint-essenz.ch

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

Promotion Santé Suisse,
Gestion des impacts:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 350 04 04
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Etes-vous familiarisé(e) avec le concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse?
- Les trois niveaux du concept – savoirs, contexte, valeurs – font-ils l'objet d'une réflexion périodique? Les résultats sont-ils intégrés de manière équilibrée dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du programme communal de promotion de la santé des personnes âgées?
- Etes-vous familiarisé(e) avec les idées fondamentales du cycle d'action en santé publique (Public Health Action Cycle)? Disposez-vous d'une analyse de la situation initiale? Une stratégie a-t-elle été formulée? Les mesures correspondantes sont-elles prises?
- Un concept d'évaluation a-t-il été développé et le monitoring du programme communal défini?
- Cela permet-il de répondre aux principales questions concernant les effets visés du programme?
- Les objectifs définis sont-ils atteints? Analysez-vous les résultats provenant de la mise en œuvre? Les résultats de la mise en œuvre sont-ils continuellement intégrés à la planification?
- Communiquez-vous les résultats issus de la mise en œuvre ainsi que les facteurs de réussite et les obstacles de manière à ce que les acteurs dans d'autres communes puissent en profiter?
- Les acteurs locaux s'engagent-ils au sein des différents réseaux et instances d'échange dans l'optique d'un apprentissage participatif?

4.6 Garantie durable des ressources financières et en personnel

L'importance de garantir durablement le programme communal a déjà été évoquée au chapitre 3 sur le lancement d'un programme. Garantir ce caractère durable reste une tâche à long terme de la direction du programme. En effet, en cas d'engagement politique insuffisant et en l'absence d'un financement à long terme, le risque est grand que les mesures doivent être interrompues prématurément et que les investissements réalisés ne s'avèrent finalement pas rentables.
Sources de financement possibles:

- Commune
- Canton
- Autres telles que fondations, associations, donateurs privés, etc.

Dans la plupart des cas, la promotion de la santé des personnes âgées est de la compétence des communes. L'objectif doit être d'ancrer la demande au niveau politique. La promotion de la santé des personnes âgées devrait être intégrée à la planification (à long terme) et au budget de la commune. Un échange régulier de la direction du programme avec les personnes responsables au sein de la commune peut y contribuer.
Souvent, les cantons assument un rôle important. Les initiateurs et les responsables d'un programme communal devraient se mettre en contact avec les services cantonaux compétents. Il n'est pas impératif que ces derniers interviennent dans le secteur de la santé, ils peuvent également être actifs dans le secteur social. Certains cantons appliquent d'ores et déjà des programmes cantonaux de promotion de la santé des personnes âgées ou en mettent en place[8]. Les communes souhaitant s'engager dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées devraient s'associer à ce processus et profiter des expériences et des possibilités d'aide. Ainsi, dans le canton de Zoug, des prestations peuvent être acquises par les communes à des conditions avantageuses dans le cadre du programme «Gesund altern im Kanton Zug»[9]. Le canton de Berne est un cas particulier. Il propose des offres communales gratuites aux communes dans le cadre du programme cantonal «ZWÄG INS ALTER»[10].
D'autres donateurs sont naturellement les bienvenus. Toutefois, il est difficile de garantir la durabilité d'un programme par des fonds privés ou avec l'aide d'une fondation. Les fonds provenant de telles sources sont en revanche utiles au financement de sous-projets comme des initiatives limitées dans le temps faisant partie du programme, ou de différents produits tels que brochures et manifestations.

Il faut attacher la plus grande importance à la durabilité!

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Mise en œuvre cantonale de la prévention et de la promotion de la santé des personnes âgées,* Oetterli M. et al., Interface, Lucerne 2012, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Sur quelles bases politiques pouvez-vous vous appuyer pour le financement d'un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées? Existe-t-il dans votre commune une base juridique, une stratégie, une planification, etc.?
- Dans votre commune, qui est en charge du financement au niveau politique et au niveau de l'administration?
- Les services officiels inclus dans le programme prévu sont-ils au moins intégrés au niveau stratégique? Y exercent-ils une fonction fondamentale?
- Des ressources financières et en personnel sont-elles disponibles? Sont-elles garanties sur le moyen voire le long terme?
- Quelles actions peuvent être entreprises pour renforcer le soutien politique du programme au sein de la commune?
- Existe-t-il des offres cantonales de promotion de la santé des personnes âgées pouvant être exploitées au niveau communal?
- Existe-t-il d'autres sources au sein de la commune ou du canton pouvant être sollicitées pour le financement du programme communal?

[8] *Mise en œuvre cantonale de la prévention et de la promotion de la santé des personnes âgées,* Oetterli M. et al., Interface, Lucerne 2012

[9] Gesund altern im Kanton Zug: www.zg.pro-senectute.ch/angebote-und-veranstaltungen/gesund-altern-im-kanton-zug.html

[10] ZWÄG INS ALTER: www.zwaeginsalter.ch

5 Mesures de mise en œuvre pour le(s) groupe(s) cible(s)

Des offres et des prestations pour la promotion de la santé des personnes âgées faisant partie intégrante de programmes pilotes Via communaux sont décrites ci-après. Elles sont développées en continu. Il s'agit donc d'un travail en cours. L'illustration 4 offre un aperçu des thèmes actuellement traités par Via.
Les mesures énoncées ci-après ne doivent pas être mises en œuvre simultanément et avec la même intensité. Un programme communal peut commencer avec quelques éléments et se développer de manière progressive.
Le présent guide n'énumère pas toutes les mesures prises dans les communes pilotes Via. Seules les activités pratiquées régulièrement et qui ont fait leurs preuves sont décrites ici. De nombreuses autres approches sont à l'essai. Les communes récemment intégrées sont également invitées à explorer de nouvelles voies. Il semble toutefois judicieux de s'appuyer en premier lieu sur les interventions éprouvées. En ce qui concerne de nouvelles mesures non testées, il est utile d'en documenter précisément l'impact par le biais d'une évaluation appropriée et de mettre à disposition les résultats aussi bien positifs que négatifs, p. ex. grâce au réseau et aux publications de Via!

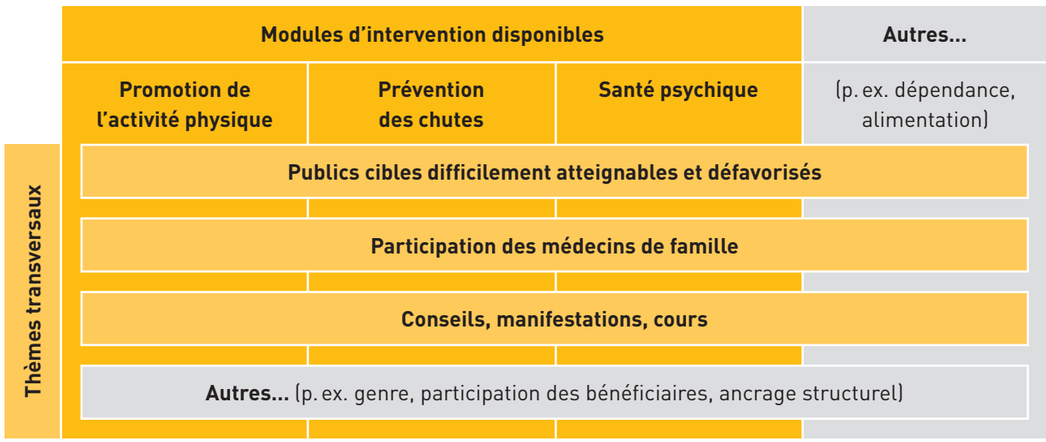

Illustration 4: Modules Via, état 2012. Des études de bonnes pratiques et des supports pratiques complémentaires sur les thèmes d'intervention et transversaux mis en évidence sont disponibles.

5.1 Manifestations et cours sur la promotion de la santé des personnes âgées

Les manifestations et cours sur la promotion de la santé des personnes âgées servent à transmettre des informations, à motiver et à aider à faire évoluer les comportements. Ils se différencient entre autres par le nombre de personnes participant à l'interaction et par les méthodes appliquées.

5.1.1 Manifestation d'impulsion à la promotion de la santé des personnes âgées Via

Les manifestations d'impulsion gratuites proposées par Via s'adressent à un large public de personnes de plus de 65 ans vivant à domicile. Elles s'apparentent à des événements publics. Leur objectif consiste à faire connaître le programme communal. Les manifestations d'impulsion sont organisées dans les communes d'au moins 10 000 habitants. Dans les zones rurales, plusieurs communes plus petites peuvent se regrouper. Les manifestations d'impulsion font l'objet d'une vaste campagne de promotion. Lorsque la coopération de la commune le permet, toutes les personnes de plus de 65 ans sont informées personnellement par courrier. Une manifestation d'impulsion type mobilise entre 100 et 250 personnes âgées selon la taille de la commune, et a lieu la plupart du temps dans une salle paroissiale ou polyvalente.
Les interventions de personnalités locales peuvent faire d'une telle manifestation un petit événement. En général, un médecin de famille local y participe. Le goûter proposé est un facteur de motivation important pour les participants et favorise l'échange social.
La manifestation d'impulsion ressemble souvent à une séance de lancement d'un programme communal. Elle peut cependant être réitérée au bout de quelques années, car d'autres personnes ayant atteint l'âge de la retraite seront alors concernées.
Lors de la manifestation, les participants obtiennent des informations sur la promotion de la santé des personnes âgées, ainsi que sur les offres de cours et de prestations du programme et des autres acteurs au sein de la commune. Différentes thématiques telles que la promotion de l'activité physique, la prévention des chutes, l'alimentation, la santé psychique et la prévoyance médicale sont abordées. Les participants sont encouragés à s'impliquer activement en faveur de la santé.
Différents acteurs prennent la parole et peuvent présenter leurs prestations (médecins, Pro Senectute, Spitex, églises, etc.) et la manifestation sert donc également à la mise en réseau des acteurs et à la collaboration.
Il ne faut pas sous-estimer la charge de travail. L'organisation de la manifestation en elle-même ne représente certes que quelques jours de travail. Cependant, comme il s'agit en règle générale d'une manifestation d'introduction, la mise en place en amont est conséquente. Il faut établir de nombreux contacts et parvenir à des accords. De plus, la publicité représente un investissement important, tant au niveau des coûts élevés si la promotion se fait dans les médias publics qu'au niveau du personnel si des envois et des affichages doivent être organisés. Les coûts matériels sont en général pris en charge conjointement par le programme, la commune et d'autres partenaires. Du point de vue du programme, outre les frais de personnel, les coûts matériels s'élèvent à CHF 1500.– max. Ceux-ci couvrent notamment la location de la salle, une partie du goûter et les éventuels frais d'honoraires.
L'expérience a montré que ces événements sont appréciés et ont du succès. Près de 5 à 10 % des personnes âgées directement contactées par courrier se rendent aux manifestations d'impulsion, qu'elles soient en bonne santé ou préfragilisées, qu'elles possèdent un niveau de formation élevé ou bas. Il s'agit toutefois majoritairement de personnes de 75 ans et plus.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- Etude de bonnes pratiques Via: *Conseils, manifestations, cours,* www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA
- Guide d'orientation Via: *Manifestation d'impulsion* (niveau stratégique) (en cours d'élaboration)
- Guide pratique Via: *Manifestation d'impulsion* (niveau opérationnel) (en cours d'élaboration)
- Check-list Via: *Manifestations et cours,* www.promotionsante.ch/via

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- Le programme communal est-il prêt à être présenté au grand public?
- Les rôles du programme, des communes et des partenaires sont-ils clairs?
- Les messages principaux sont-ils définis?
- Quelles sont les activités ultérieures, ou à quelles offres de promotion de la santé existant au sein de la commune les participants peuvent-ils être renvoyés?

5.1.2 Cours collectif Via sur la promotion de la santé des personnes âgées

L'objectif du cours collectif Via est d'inciter les personnes âgées à réfléchir sur leur comportement en matière de santé, et à le modifier le cas échéant. Les principaux thèmes abordés sont l'alimentation, l'activité physique, la prévoyance médicale, les relations sociales et la participation à la vie sociale. Le cours doit permettre aux participants de faire le lien entre leur comportement quotidien et ses conséquences sur leur santé, puis d'intégrer une ou deux modifications comportementales concrètes dans leur vie de tous les jours.

Contrairement aux manifestations d'impulsion, le cours se déroule en cercle réduit (30 personnes maximum). Pendant une demi-journée, il aborde différents thèmes de manière approfondie. Outre des exposés spécialisés, de petits ateliers et des exercices sont proposés. Il est également possible de soumettre des demandes individuelles. Un goûter est bien entendu au programme et il faut prévoir suffisamment d'occasions d'échanger personnellement avec les autres participants, les organisateurs et les intervenants.

Des prises de contact écrites sont souhaitables pour assurer un suivi. Ceci est possible car les participants s'inscrivent par écrit, ce qui n'est pas le cas pour la manifestation d'impulsion. Dans la mesure du possible, des cours ultérieurs devraient être proposés pour garantir l'effet durable de l'intervention.

En règle générale, ce cours est proposé par le programme communal. Cependant, il est mené, autant que faire se peut, en partenariat avec une autre organisation, p. ex. une paroisse ou une association de migrants. Cela élargit la portée du cours et permet d'aborder également des personnes difficilement atteignables.

Différents canaux sont utilisés pour la publicité. Un courrier personnel est souhaitable, mais n'est pas toujours possible. La publicité se fait en partie dans les médias ou dans l'espace public (opérations de distribution, panneaux, affiches dans les centres communaux). Si un partenaire est impliqué, c'est le plus souvent à lui de veiller à ce que le nombre de participants soit suffisant pour que le cours ait lieu. La publicité réalisée par des partenaires de coopération – médecins qui invitent leurs patients à participer, par exemple – est utile.

L'investissement en personnel relatif à l'organisation, la réalisation et l'analyse du cours représente environ cinq jours ouvrables et dépend de l'instance responsable et de la répartition des tâches. Les honoraires pour les intervenants spécialisés et les frais concernant la publicité, les loyers et les goûters s'élèvent généralement à environ CHF 1500.– pour un cours d'une demi-journée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- *Aktive Gesundheitsförderung im Alter, ein neuartiges Präventionsprogramm für Senioren;* Meier-Baumgartner HP., Dapp U., Anders J., 2e édition. Editions W. Kohlhammer, 2006
- Etude de bonnes pratiques Via: *Conseils, manifestations, cours,* www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA
- Guide d'orientation Via: *Cours collectif* (niveau stratégique) (fin 2012)
- Guide pratique Via: *Cours collectif* (niveau opérationnel) (mi-2013)
- Check-list Via: *Manifestations et cours,* via@promotionsante.ch

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- L'offre de cours répond-elle à un besoin? Existe-t-il des solutions alternatives? Existe-t-il une demande?
- Des partenaires ayant un accès privilégié aux groupes cibles pertinents pour le programme se proposent-ils d'assumer la responsabilité du cours?
- Le cours peut-il être utilisé à des fins de mise en réseau entre les prestataires de services?
- Des cours de suivi et d'approfondissement sont-ils proposés?

5.1.3 Manifestations thématiques et cours pour personnes âgées

Parallèlement aux manifestations d'impulsion Via en grande partie standardisées et aux cours sur la promotion générale de la santé des personnes âgées (chap. 5.1.1 et 5.1.2), différents événements spécifiques à certains thèmes et à certains contextes sont également organisés dans le cadre de programmes Via communaux. Ils sont proposés d'une part, sous forme de grandes manifestations, d'autre part, sous forme de cours interactifs en petit groupe. Beaucoup de manifestations et de cours sont organisés en raison d'une demande émanant d'une paroisse, d'une association, d'un groupement de quartier, etc. Ces offres varient selon les besoins du mandataire ou du partenaire. Quelle que soit la forme qu'elles prennent, elles ont cependant toutes en commun d'aborder l'activité physique et d'accorder une grande importance à la mise en réseau sociale et à l'accès aux groupes cibles défavorisés.

La manifestation est organisée soit dans le cadre du programme de promotion de la santé en collaboration avec des acteurs locaux, soit sous l'égide d'un partenaire ayant accès à certains groupes cibles. L'offre est donc annoncée par le programme ou le partenaire en conséquence.

Les coûts sont comparables à ceux des cours collectifs Via (chap. 5.1.2). Si la demande provient de l'extérieur, il n'y a que des frais de personnel liés à la réalisation de la manifestation. Aucuns frais d'organisation, de publicité, de location et de restauration ne doivent être assumés.

Exemples d'axes thématiques prometteurs: «Dos et articulations», «Santé psychique» (p. ex. «Aborder le printemps avec entrain»), «Tension/détente», «Démence» (p. ex. «Simple étourderie ou problème réel?»), «Sécurité» (plusieurs dimensions: financière, dans l'espace public, en matière de motricité, etc.).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- Etude de bonnes pratiques Via: *Conseils, manifestations, cours*, www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA
- Guide pratique Via: *Liste des titres et thèmes de cours ayant du succès* (en cours de planification)
- Check-list Via: *Manifestations et cours*, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- Quelle importance ont les offres thématiques?
- Quelle importance ont les offres axées sur la demande? Les offres thématiques et axées sur la demande doivent-elles être traitées en priorité pour des raisons stratégiques et/ou d'efficacité des coûts?
- Existe-t-il une demande du côté des organisations partenaires?
- Quels sont les thèmes qui motivent actuellement les personnes âgées? Certains thèmes sont-ils d'actualité (p. ex. sécurité, maladie d'Alzheimer/démence)?

5.2 Conseils de santé et visites préventives à domicile

Les conseils de santé individuels et gratuits représentent une approche comparativement plus coûteuse en termes de personnel, mais plus prometteuse. Le service de conseil se base sur un concept défini; dans la pratique toutefois, il est fortement influencé par les besoins de la personne conseillée. Il consiste en une à dix séances d'une durée comprise entre une demi-heure et une heure et demie. Si cela n'est pas suffisant, le conseil évolue vers une prise en charge thérapeutique, de soins ou sociale. La plupart du temps, le conseil a lieu à domicile chez la personne concernée mais peut aussi être organisé dans un endroit neutre, dans un centre de consultation ou par téléphone. Etant donné qu'il est relativement coûteux, le service de conseil est en règle générale réservé aux personnes dont les conditions de vie sont difficiles et pour lesquelles il est compliqué de recourir à d'autres offres de promotion de la santé.
L'objectif du service de conseil est de renforcer les ressources et de préserver les capacités essentielles à la santé physique et psychique, ainsi qu'à la participation à la vie sociale et culturelle. Les thèmes traités sont variés et dépendent des besoins de la personne conseillée: aspects liés à la santé, logement, activités et loisirs, mobilité, relations sociales.
Priorité est donnée aux personnes âgées ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier par un soignant professionnel, qui appartiennent à une catégorie socio-économique inférieure et dont le niveau de formation est faible. Néanmoins, les personnes atteintes de maladies chroniques (physiques et psychiques), à mobilité réduite, ainsi que celles qui se sentent mal à l'aise au sein d'un groupe font également partie du groupe cible. Dans certains cas, les proches soignants peuvent aussi être conseillés.
Les groupes cibles mentionnés sont toutefois souvent difficiles à atteindre. L'offre de conseil est par conséquent diffusée directement par courrier et par des prises de contact via des organisations partenaires, des médecins, des personnes de confiance, etc.

Bien que les frais de tiers liés au service de conseil soient moindres, les frais de personnel sont eux élevés. Les conseillers doivent posséder d'excellentes compétences spécialisées et sociales, et les coûts liés à la formation continue et à l'intervision/la supervision sont considérables.
Sur la base des expériences vécues dans différents cantons, Via recommande de n'introduire un service de conseil à domicile que si un programme de promotion de la santé des personnes âgées est établi. Celui-ci crée la crédibilité nécessaire et la confiance dans le conseil. De plus, un programme permet de disposer d'un réseau de prescripteurs qui peuvent attirer l'attention des personnes âgées sur les prestations de conseil. Si cette condition est remplie, le service de conseil individuel représente un précieux complément aux manifestations d'impulsion, cours et autres efforts d'information du programme. C'est une excellente méthode pour soutenir les personnes difficilement atteignables et les personnes défavorisées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- Etude de bonnes pratiques Via: *Conseils, manifestations, cours*, www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA
- Guide d'orientation Via: *Conseils* (niveau stratégique) (en cours d'élaboration)
- Guide pratique Via: *Conseils* (niveau opérationnel) (en cours d'élaboration)
- Check-list Via: *Conseils*, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- En tant que complément aux options disponibles pour les personnes âgées, le service de conseil individuel répond-il à un besoin (du point de vue des groupes cibles ou du programme)?
- Existe-t-il un risque que des groupes importants soient exclus des prestations du programme si aucun service de conseil individuel n'est proposé?
- Les ressources en personnel nécessaires à un conseil professionnel – spécialistes hautement qualifiés possédant les formations complémentaires requises – sont-elles disponibles?
- L'accès aux groupes cibles définis pour le service de conseil, notamment aux personnes âgées particulièrement défavorisées et nécessiteuses, existe-t-il?

5.3 Activité physique et sport dans le cadre d'un programme de promotion de la santé Via

Pour Via, la promotion de l'activité physique est une composante centrale de tout programme communal de promotion de la santé des personnes âgées. De nombreuses recherches indiquent que la promotion de l'activité physique auprès des personnes âgées est la mesure la plus importante pouvant être prise dans le cadre d'un programme communal. Un bon comportement en termes d'activité physique est bénéfique non seulement au système cardiovasculaire mais aussi au système respiratoire, à l'appareil locomoteur et à la digestion. Il peut par ailleurs réduire le risque de chute. Une activité physique suffisante favorise également la santé psychique et a des effets positifs sur l'activité cérébrale. De plus, les contacts sociaux sont ainsi facilités. Une bonne motricité est primordiale pour l'autonomie! Dans le domaine de l'activité physique, de très bonnes preuves de l'efficacité des interventions ont été établies, non seulement concernant les liens entre le niveau d'activité physique et la santé, mais aussi concernant les mesures à prendre pour améliorer le comportement en matière d'activité physique.
En fonction de leur motivation, des offres disponibles et de leurs conditions de vie, les personnes ont un niveau plus ou moins important d'activité physique ayant plus ou moins d'effets sur leur santé. Un programme communal de promotion de la santé des personnes âgées comporte donc trois niveaux.

5.3.1 Motivation des personnes âgées à exercer plus d'activité physique

Relations publiques
Les campagnes d'envergure menées pendant plusieurs années pour motiver les personnes âgées à faire plus d'exercice, et à faire de ce comportement une valeur et un mode de vie, entraînent des dépenses importantes; pour cette raison, elles ne peuvent en règle générale être réalisées que dans le cadre d'initiatives nationales.
Au niveau communal et en cas de ressources limitées, il est néanmoins recommandé d'exploiter les canaux disponibles et les opportunités qui se présentent pour diffuser des informations sur la promotion de l'activité physique dans les médias locaux au cours d'événements et par le biais d'envois, dans l'esprit de la devise: «L'activité physique est un plaisir, crée des liens, fait du bien et permet de rester en bonne santé et autonome».
Si cette forme de motivation n'entraînera guère de changement de comportement à l'échelle de la population, elle peut néanmoins être efficace au niveau individuel, en incitant des personnes à faire davantage d'exercice physique au quotidien ou à tirer parti d'une offre organisée. Ainsi, 51 % des participants à une enquête menée dans la commune pilote Via de Risch ont répondu: «Oui» à la question «Avez-vous déjà changé certains aspects de votre quotidien en raison de recommandations dans les actualités et dans des articles?». A la question complémentaire «Si oui, dans quel domaine?», 71 % ont répondu: l'activité physique[11].

Multiplicateurs
Outre la communication réalisée à l'occasion d'activités faisant partie du programme, d'autres canaux peuvent être exploités pour motiver les personnes âgées. Les médecins sont particulièrement importants car ils bénéficient de la plus grande crédibilité auprès des personnes âgées en ce qui concerne les questions de santé. Leur recommandation de pratiquer davantage d'activité physique a de bonnes chances d'être entendue (pour l'implication du corps médical dans un programme de promotion de la santé des personnes âgées, voir chap. 5.7.1).
Les personnes et les institutions régulièrement en contact avec les personnes âgées constituent d'autres partenaires de communication ou multiplicateurs potentiels importants. C'est notamment le cas des associations et réseaux de seniors, de Spitex, des institutions ecclésiastiques, des organisations telles que la Croix Rouge, Caritas et autres.

[11] *Gesund altern im Kanton Zug, Befragung der Bevölkerung ab 65 Jahren der Gemeinde Risch. Nutzung der Angebote für Gesundheit und Unabhängigkeit im Alter,* Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), 2012, centre de coordination Via, Promotion Santé Suisse, Dufourstrasse 30, case postale 311, 3000 Berne 6, tél.: 031 331 21 22, e-mail: via@promotionsante.ch

Dans certaines communes pilotes Via, des réseaux organisés sous forme d'alliance sont actuellement mis en place pour favoriser l'activité physique et les rencontres. Ils incluent tous les partenaires de communication et les prestataires importants. Ces alliances ont pour objectif de promouvoir un comportement sain en termes d'activité physique et la mise en réseau sociale des personnes âgées de manière coordonnée et systématique à l'échelle de la commune.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- Etude de bonnes pratiques Via: *Promotion de l'activité physique, résumé et recommandations (d),* www.promotionsante.ch/via
- Etude de bonnes pratiques Via: *Promotion de l'activité physique (f),* www.promotionsante.ch/via
- Etude de bonnes pratiques Via: *Participation des médecins de famille,* www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA
- Guide pratique Via: *Liste des multiplicateurs potentiels* (en cours de planification)
- Check-list Via: *Cours de promotion de l'activité physique pour les personnes âgées,* www.promotionsante.ch/via
- Check-list Via: *Participation des médecins de famille,* www.promotionsante.ch/via

CONSEILS
Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES
- Le programme profite-t-il de chaque occasion pour inciter les groupes cibles à exercer plus d'activité physique?
- Les argumentaires nécessaires à cet effet[12], brochures, guides d'exercice, etc., sont-ils disponibles?
- Les principaux acteurs en contact avec les personnes âgées sont-ils connus?
- Ces acteurs sont-ils intégrés dans un réseau commun pour la promotion de l'activité physique auprès des personnes âgées?
- Ces acteurs disposent-ils des informations et des supports nécessaires pour motiver les personnes âgées à pratiquer davantage d'activité physique? Sont-ils eux-mêmes motivés à le faire?

5.3.2 Optimisation des offres

Adaptation des offres de Pro Senectute et de la Ligue suisse contre le rhumatisme
Dans la plupart des communes suisses de taille moyenne et grande, des offres d'activité physique pour les personnes âgées sont proposées par Pro Senectute et la Ligue suisse contre le rhumatisme. Au niveau national, ces deux organisations font partie du réseau Via. Leurs offres ont été adaptées aux recommandations de qualité de Via par le biais de recommandations correspondantes et d'offres de formation continue pour les moniteurs et monitrices dans toute la Suisse. Les offres d'activité physique de ces organisations devraient donc faire partie intégrante d'un programme communal. Il est recommandé d'intégrer les représentations de ces organisations dans le programme communal.

Adaptation des offres d'autres prestataires
Outre Pro Senectute et la Ligue suisse contre le rhumatisme, des associations sportives, des clubs de fitness et d'autres acteurs tels que groupes de randonnée, paroisses et clubs de danse proposent des offres d'activité physique aux personnes âgées. Ces prestataires devraient être contactés et leur participation

[12] P. ex. informations sur les liens entre activité physique et maladies cardiovasculaires, diabète, cancer, etc.

sollicitée. Ils sont invités à contrôler la qualité de leurs offres par rapport aux recommandations de la check-list Via «Cours de promotion de l'activité physique pour les personnes âgées» et à l'adapter si nécessaire. La formation continue Via pour les moniteurs peut soutenir ces mesures en faveur de la qualité.
En contrepartie, ces organisations sont intégrées au réseau Via communal et leurs offres sont diffusées auprès des personnes âgées dans le cadre des activités du programme.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Etude de bonnes pratiques Via: *Promotion de l'activité physique, résumé et recommandations (d),* www.promotionsante.ch/via
- Etude de bonnes pratiques Via: *Promotion de l'activité physique (f),* www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA

- Check-list Via: *Cours de promotion de l'activité physique pour les personnes âgées,* www.promotionsante.ch/via
- Formation continue Via: *Bonnes pratiques de cours d'activité physique et sportive pour les personnes âgées* (fin 2012)

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

Pro Senectute Suisse
Centre spécialisé Sport et mouvement
Lavaterstrasse 60
Case postale, 8027 Zurich
Tél.: 044 283 89 89
E-mail: sport@pro-senectute.ch

Ligue suisse contre le rhumatisme
Josefstrasse 92, 8005 Zurich
Tél.: 044 487 40 00
E-mail: info@rheumaliga.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Le programme offre-t-il une vue d'ensemble des offres disponibles et des prestataires proposant des activités physiques et sportives pour les personnes âgées au sein de la commune?
- Les représentations locales de Pro Senectute et de la Ligue suisse contre le rhumatisme sont-elles incluses dans le programme communal?
- Les autres prestataires d'offres d'activité physique ont-ils été contactés et invités à collaborer?
- Les offres communales correspondent-elles aux recommandations de qualité de Via?
- Les offres communales sont-elles suffisamment diversifiées en termes de type, de représentation hommes-femmes, de coûts, de lieu, etc.?
- Existe-t-il un besoin de formation continue pour les prestataires de cours locaux?
- Fait-on connaître les offres d'activité physique de qualité existantes des différents acteurs dans le cadre des activités du programme?

5.3.3 Promotion structurelle de l'activité physique

Il est plus facile de pratiquer une activité physique dans un environnement qui y est propice. Par exemple, si le chemin emprunté pour faire les courses est agréable, peut être parcouru sans danger et est jalonné de bancs sur lesquels se reposer. Les conditions physiques et d'organisation (de la circulation) peuvent être optimisées aussi bien dans le cadre privé que dans l'espace public. Le projet Via n'a pas encore pu traiter ce thème de manière systématique. Toutefois, dans le cadre d'un projet communal, il peut être utile de prendre contact avec les acteurs des secteurs de l'aménagement du territoire, de la mobilité douce (circulation à pied ou à vélo), de la sécurité routière, des transports publics – et avec les autorités compétentes. Il peut aussi être judicieux de passer des accords avec les associations de prestataires de services et de commerçants pour faire en sorte que les trajets des personnes âgées soient aussi attractifs et sécurisés que possible.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Alltagswege, Sicherheit im öffentlichen Raum,* Gisela Vollmer, Pro Senectute, canton de Berne, 2004
- *La mobilité douce dans les projets d'agglomération,* aide de travail, Office fédéral des routes (OFROU), 2007
- *Fuss- und Veloverkehr in der Agglomeration Basel, Wegleitung für Gemeinden,* Direction des travaux publics et de la protection de l'environnement, canton de Bâle-Campagne, 2010
- *Global Age-friendly Cities: A Guide,* Organisation mondiale de la Santé (OMS), *www.who.int/ageing/age_friendly_cities/en/*
- *Modérer le trafic à l'intérieur des localités, de nouvelles réglementations, de nombreuses possibilités, une réalisation simple,* Office fédéral des routes (OFROU), 2003
- *Développement durable et conception des espaces routiers en zone résidentielle. Bases pour la planification, la construction et l'entretien des espaces routiers.* Künzler P., Dietiker J. & Steiner R. (2011), Connaissance de l'environnement nº 1110. Berne: Office fédéral de l'environnement
- *Neue Möglichkeiten zur Förderung des Fussverkehrs in Städten,* Commission Européenne
- *Enfants sur le chemin de l'école,* Ruffieux H., Ary Huber Ch., Bill W., Leu H., bpa – Bureau de prévention des accidents, 2008
- *Promotion structurelle de l'activité physique au sein de la commune,* Public Health Services/planification globale, www.strukturelle-bewegungsfoerderung.ch
- *Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées?* Société Suisse de Gérontologie, 2011

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

Bureau de prévention des accidents bpa
Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne
Tél.: 031 390 22 22
E-mail: info@bfu

Mobilité piétonne
Klosbachstrasse 48, 8032 Zurich
Tél.: 043 488 40 30
E-mail: info@fussverkehr.ch

Association Transports et Environnement (ATE)
Lagerstrasse 41
Case postale, 3360 Herzogenbuchsee
Tél.: 0848 611 611
E-mail: vcs@verkehrsclub.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Quelle importance a la promotion structurelle de l'activité physique dans votre planification stratégique?
- Vous êtes-vous mis en réseau avec les principaux acteurs du domaine de la mobilité douce?
- Connaissez-vous les principaux problèmes et lacunes du réseau de circulation public et des espaces publics de votre commune du point de vue des personnes âgées?
- Votre demande est-elle bien accueillie par les acteurs politiques et l'administration, ou devez-vous d'abord susciter leur bonne volonté? (Dans le dernier cas, le rapport investissement/bénéfice attendu est potentiellement mauvais.)
- Pouvez-vous indiquer à la commune des champs d'action prioritaires pour prendre rapidement des mesures concrètes?

5.4 Prévention des chutes dans le cadre d'un programme de promotion de la santé Via

La chute est un événement complexe et multifactoriel. La prévention des chutes effectuée de manière cohérente est efficace, mais les mesures ne sont pas les mêmes pour les groupes cibles à faible risque et pour ceux à haut risque, c'est-à-dire qu'on distingue entre la prévention générale et spécifique. Dans le premier cas, la prévention s'adresse aux personnes qui n'ont encore jamais fait de chute. L'objectif est d'une part de constituer et renforcer des ressources essentielles et d'autre part, de réduire les risques. Cette prévention s'adresse aux personnes âgées dans leur ensemble et a lieu dans le cadre du projet Via par la promotion générale de l'activité physique. Des éléments de prévention des chutes sont inclus dans les recommandations de bonnes pratiques de Via pour la promotion de l'activité physique (chap. 5.3.2).

La prévention des chutes doit cependant également s'adresser aux personnes à risque, c'est-à-dire aux personnes qui ont déjà fait des chutes et/ou qui ont des risques de chute élevés. Le présent chapitre porte sur ce groupe, et traite donc de la prévention des chutes auprès des personnes à haut risque vivant de manière indépendante à domicile.

Les personnes particulièrement susceptibles de faire des chutes sont celles en mauvais état physique. La force et l'équilibre sont des composantes essentielles des capacités physiques. Il est possible de les stimuler et de les entretenir de manière spécifique. D'autres facteurs de risque de chute sont le risque de trébuchement dans l'environnement domestique ou public, la faiblesse musculaire, les troubles de la marche et de l'équilibre, les troubles de la vision et de l'audition, un collapsus cardiovasculaire (syncope), l'incontinence, des chutes passées, la polymédication, des chaussures ou des tenues inadéquates, des aides à la marche inadaptées et l'abus de substances. La prévention des chutes est un domaine complexe qui doit être abordé de façon globale. Les personnes à risque ont besoin d'un suivi et de conseils individuels et professionnels, avec implication de leur médecin de famille.

Dans le cadre de la prévention spécifique des chutes, Via se concentre sur les cours de prévention et les mesures à prendre au domicile des personnes à risque. A cela viennent s'ajouter des examens médicaux et des mesures thérapeutiques.

5.4.1 Cours de prévention des chutes

L'efficacité des cours de prévention des chutes de qualité est démontrée dans la littérature scientifique. Il faut toutefois accorder une attention particulière à deux obstacles dans la mise en pratique:

1. Motiver les personnes âgées à participer à un cours de prévention des chutes est une tâche laborieuse. Les offres spécifiques en la matière attirent souvent peu de personnes. Il n'est pas rare que les cours de prévention des chutes proposés soient annulés en raison du manque de participants.
2. Quant aux personnes âgées qui participent au cours, il est difficile de leur faire accepter l'intensité de l'entraînement et de les convaincre de le suivre suffisamment longtemps pour que ses effets se fassent sentir.

La communication avec les personnes concernées est donc primordiale pour les motiver à participer à un cours mais aussi pour les convaincre de suivre l'entraînement avec l'intensité nécessaire sur plusieurs mois.

Travaux préliminaires

Les personnes âgées ne participeront à des cours de prévention des chutes que si elles – et leur entourage – reconnaissent le risque de chute et qu'il est généralement admis qu'un entraînement adapté permet de réduire ce risque. La «chute» doit donc être une question publique, qui peut être abordée dans des articles, des manifestations d'impulsion ou des cours (voir ci-dessus), des courriers personnels ou autres. L'essentiel est que les prescripteurs connaissent l'existence d'une offre de prévention des chutes et la recommandent aux personnes âgées qui peuvent en bénéficier. Cela vaut pour le corps médical, les physiothérapeutes, Spitex, Pro Senectute, les représentants religieux et d'autres acteurs locaux.

L'intitulé de l'offre est également important. Un cours intitulé «Prévention des chutes» évoque le côté négatif et n'est pas très engageant, car il renvoie aux faiblesses des participants. Un intitulé positif et axé sur les solutions, comme «Equilibre et force pour une sécurité au quotidien», est plus attrayant.

Autre facteur de réussite: des moniteurs possédant la formation adéquate. En règle générale, les formations de base incluent l'étude de la physiothérapie ou de l'ergothérapie, les sciences des activités physiques et sportives ou une profession équivalente avec une formation complémentaire. Outre des compétences spécialisées et méthodologiques suffisantes, les moniteurs possèdent des compétences personnelles et sociales nécessaires, de bonnes capacités de communication et une grande empathie. Les supports d'exercices mis à disposition par le bpa – Bureau de prévention des accidents et par Via reflètent l'état d'avancement actuel des connaissances sur la prévention des chutes. Le bpa propose aux spécialistes de la prévention des chutes des modules de formation continue spécifiques pour le transfert des connaissances.

Réalisation des cours

La formation commence par une évaluation individuelle pour cerner les points forts et faibles des participants et définir des priorités de l'entraînement. Les exercices sont ensuite présentés; leur degré de difficulté et leur intensité sont adaptés aux capacités personnelles. L'introduction de l'entraînement à domicile à réaliser en dehors des cours, est une partie importante.

Le risque de chute ne pourra être significativement réduit que si les personnes concernées suivent au moins trois séances par semaine, dont deux devraient se dérouler dans le cadre de cours avec un accompagnement professionnel d'au moins 45 minutes. Il faut compter au moins deux à trois mois pour que l'entraînement ait un effet durable.

Suivi ultérieur

Les personnes susceptibles de faire des chutes doivent impérativement poursuivre leur entraînement pendant au moins un an au terme du cours. Des offres professionnelles doivent être mises au point en conséquence. Toute personne ayant suivi un cours de prévention des chutes devrait ensuite être régulièrement sollicitée et motivée à poursuivre les exercices et à suivre les cours complémentaires. Dans l'idéal, ce suivi fait partie intégrante du cours.

5.4.2 Prévention des chutes par la réduction du risque de trébuchement

Le risque de chute peut être diminué en réduisant le risque de trébuchement. Cela vaut aussi bien pour le domicile privé que pour les espaces publics et semi-publics.

Pour réduire le risque de trébuchement au domicile privé et dans les espaces semi-publics (p. ex. voies d'accès et escaliers des immeubles), des professionnels interviennent régulièrement auprès des personnes âgées, p. ex. pour des services de livraison des repas ou soins. Spitex en particulier propose son aide dans ce cas. Des ergothérapeutes identifient non seulement le risque de trébuchement mais apprennent également aux personnes âgées à se déplacer en toute sécurité au quotidien. Les listes de contrôle (de Via ou du bpa – Bureau de prévention des accidents) remises lors de cours et de manifestations indiquant les principaux dangers peuvent être utilisées par les personnes âgées elles-mêmes ou par leur entourage.

Des délégués à la sécurité du bpa – Bureau de prévention des accidents sont présents dans 1200 communes suisses. Leur tâche est d'éliminer les risques dans les espaces publics. Les habitants peuvent contacter les délégués à la sécurité via l'administration communale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Etude de bonnes pratiques Via: *Prévention des chutes*, www.promotionsante.ch/via
- *Promotion de l'activité physique et prévention des accidents: vue d'ensemble. Document de base pour la Suisse.* Martin-Diener E., Brügger O. & Martin B. Bern: bpa – Bureau de prévention des accidents. 2012

OUTILS VIA

- Check-list Via: *Cours de prévention des chutes*, www.promotionsante.ch/via
- *Manuel de prévention des chutes bpa* (à partir de 2013)

CONSEILS

Bureau de prévention des accidents bpa
Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne
Tél.: 031 390 22 22
E-mail: info@bfu.ch

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Quelle importance a la prévention des chutes dans le cadre du programme communal? La prévention des chutes n'est-elle qu'une partie de la promotion générale de l'activité physique ou faut-il aussi prévoir des mesures de prévention spécifiques aux personnes à haut risque?
- Dans le cas de la prévention des chutes spécifique, est-il possible de garantir aux personnes concernées un suivi et des conseils complets au-delà du cours de prévention des chutes (en particulier en impliquant les médecins de famille)?
- Lorsque des cours de prévention des chutes spécifiques sont proposés, est-il possible de mettre en place un service à domicile pour établir les conditions de logement et mener une prévention des chutes individuelle?
- Les cours de prévention des chutes sont-ils communiqués au sein du réseau des acteurs? Ceux-ci forment-ils un réseau de prescripteurs (prestataires d'offres d'activité physique, médecins, hôpitaux, pharmacies, Spitex, etc.)?

5.5 Santé psychique

La santé psychique est un thème prioritaire de Via recouvrant de nombreux aspects et dimensions. Pour prendre des mesures concrètes, il faut le subdiviser en différents sous-thèmes et domaines problématiques sélectionnés. Pour Via, la perte de liens sociaux est au premier plan. L'isolement peut s'installer dès le départ à la retraite. Il joue un rôle important lors du décès de conjoints et d'amis mais peut aussi être la conséquence de la diminution des capacités physiques, notamment en cas de mobilité réduite ou de baisse de la vision et de l'audition.
Pour Via, le renforcement de l'intégration sociale et la mise en réseau des personnes âgées est un objectif prioritaire. Des supports Via sont prévus pour la mise en œuvre concrète de projets communaux sur la santé psychique. Dans certaines communes pilotes Via, des projets sont en cours de planification ou de développement. Ils incluent des réseaux organisés sous forme d'alliance, qui visent à favoriser l'activité physique et les rencontres et dans lesquels tous les partenaires de communication et les prestataires importants sont impliqués, l'objectif étant de promouvoir un comportement sain en termes d'activité physique et la mise en réseau sociale des personnes âgées de manière coordonnée et systématique à l'échelle de la commune (chap. 5.3.1).
Pour toutes les offres Via – offres d'information, conseils et cours sur l'activité physique et la prévention des chutes, etc. –, un même principe s'applique: il faut veiller aux contacts sociaux et à une intégration durable des personnes âgées dans les réseaux sociaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Etude de bonnes pratiques Via: *Promotion de la santé psychique des personnes âgées*, www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA

- Guide pratique Via: *Mesures visant au renforcement des interactions sociales dans le cadre de manifestations et de cours* (en cours d'élaboration)

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Les décideurs et collaborateurs mobilisés dans le cadre du programme communal de promotion de la santé sont-ils tous conscients de l'importance capitale des relations sociales pour la santé des personnes âgées?
- Veille-t-on dans toutes les offres du programme à permettre et favoriser les contacts sociaux entre personnes âgées, de préférence lorsqu'ils peuvent être maintenus au-delà de la manifestation?
- La commune réalise-t-elle un travail collectif? Les services appropriés ont-ils été contactés et une coopération a-t-elle été lancée?

5.6 Autres thèmes d'intervention: alimentation, dépendance, santé cognitive, etc.

La promotion de l'activité physique, la prévention des chutes et la santé psychique sont des thèmes importants, mais sont loin de représenter toutes les questions pertinentes dans le domaine de la santé des personnes âgées. L'alimentation, en particulier la dénutrition souvent peu visible, l'abus de substances addictives – chez les femmes il s'agit souvent de médicaments, chez les hommes surtout d'alcool – ainsi que les différentes formes de démence sont des thèmes majeurs pour lesquels des mesures préventives peuvent être prises. Il est également nécessaire d'agir en ce qui concerne le dépistage précoce systématique de maladies. Via n'a pas encore pu traiter ces thèmes et aucune recommandation n'existe à ce sujet.

5.7 Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux sont traités par Via lorsque l'expérience pratique montre qu'ils constituent des facteurs clés pour la réussite de la mise en œuvre d'un programme de promotion de la santé des personnes âgées. Des entretiens avec des experts de la mise en œuvre et la littérature internationale attestent que la participation des médecins et un bon accès aux groupes de population difficilement atteignables et défavorisés représentent deux facteurs de réussite centraux à cet égard. Via a traité ces deux thèmes. D'autres sujets, tels que l'approche spécifique selon le sexe dans le cadre de la promotion de la santé des personnes âgées, la participation des acteurs et des groupes cibles et les différences à prendre en compte entre population urbaine et rurale, sont également considérés comme importants et devront être traités ultérieurement.

5.7.1 Intégration du corps médical

Dans de nombreux projets de promotion de la santé des personnes âgées, il s'est avéré que la participation de ces dernières dépendait fortement de l'engagement des médecins. Le médecin de famille bénéficie d'une grande crédibilité dans les questions de santé. La recommandation qu'ils donnent à leurs patients de participer à un cours est très motivante. Toutefois, les médecins ont peu de temps à leur disposition et sont réticents à accepter des tâches qui ne peuvent pas être indemnisées via le système tarifaire actuel.

Pour garantir la participation des médecins, il est indispensable de les intégrer à un stade précoce dans le développement et la mise en œuvre d'un programme communal. D'autres facteurs importants de réussite sont par exemple la définition en commun des rôles des différents acteurs, l'indemnisation du travail des médecins participant à l'organisation du projet, l'adaptation de la communication avec les médecins aux besoins de ces derniers et la mise à disposition, sur demande, d'une documentation à remettre à leurs patients (voir check-list Via).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Etude de bonnes pratiques Via: *Participation des médecins de famille*, www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA

- Check-list Via: *Participation des médecins de famille*, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- Les médecins de la commune ont-ils été informés dès le départ et associés à la planification et à la mise en œuvre du programme?
- La répartition des tâches a-t-elle été définie? Qui assume quel rôle dans la mise en œuvre?
- Les médecins sont-ils bien informés? Sont-ils bien approvisionnés en documentation à remettre aux patients?
- Les dépenses liées à la participation des médecins à la préparation et au suivi du programme ont-elles été budgétisées?

5.7.2 Groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés

Les groupes cibles appartenant aux classes socio-économiques inférieures et ayant un faible niveau de formation sont généralement en moins bonne santé que les autres. Parallèlement, ils ont moins accès aux offres de promotion de la santé; ils sont donc désavantagés à double titre. L'accès à ces groupes fait donc l'objet d'une attention particulière dans le cadre de Via. En termes de ressources personnelles et financières, il représente un investissement supplémentaire, devant lequel il ne faut toutefois pas reculer.

Cependant, il existe encore d'autres groupes difficilement atteignables: les personnes socialement ou géographiquement isolées, les personnes à mobilité réduite ou issues de l'immigration, les seniors souffrants d'atteintes psychogériatriques (démence, perte de mémoire, angoisse, dépression, etc.). Il est également difficile d'atteindre les personnes dont les obligations vis-à-vis de leurs proches demandent beaucoup de temps et celles qui vivent en marge de la société (p. ex. sans-abri).

Une analyse de la littérature disponible combinée à l'expérience des spécialistes permet de conclure que les trois approches suivantes sont particulièrement importantes pour atteindre ces personnes dans le cadre de la promotion de la santé:

- Offres de conseil à domicile, notamment conseils individuels (chap. 5.2). Ils présentent un grand potentiel de conseils adaptés au cadre de vie dans des situations complexes et permettent d'instaurer une relation de confiance. Le risque d'établir des stéréotypes discriminatoires est faible dans le cadre de l'approche globale.
- Offres pour des groupes qui misent aussi bien sur l'intégration sociale que sur la transmission de connaissances. Dans l'idéal, ces offres se déroulent dans le cadre de groupes déjà existants (amis, voisins, membres d'une association, etc.), mais il est possible d'en constituer de nouveaux. Le groupe offre un espace où les informations peuvent être traitées de manière interactive, en fonction de la situation de vie. Par le biais de l'offre concrète, le groupe peut être le moteur du déploiement au quotidien de dynamiques favorisant les changements de comportement.
- Travail collectif qui dépasse les réseaux personnels directs et vise à renforcer l'engagement civique au sein du village ou du quartier. La promotion ciblée et professionnelle de l'engagement des habitants doit permettre de mettre en place des réseaux solidaires.

Via a établi l'état d'avancement des connaissances sur l'intégration des groupes difficilement atteignables et rassemblé les résultats dans une check-list destinée aux responsables de programmes cantonaux et communaux de promotion de la santé des personnes âgées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Etude de bonnes pratiques Via: *Groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés*, www.promotionsante.ch/via

OUTILS VIA

- Check-list Via: *Groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés*, www.promotionsante.ch/via

CONSEILS

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- L'importance de l'accès aux groupes cibles difficilement atteignables a-t-elle été reconnue dans la stratégie du programme communal?
- Toutes les mesures du programme ont-elles été examinées sous l'angle de l'accès aux groupes cibles défavorisés?
- Dans le cadre du programme, les organisations et institutions ayant accès aux groupes cibles défavorisés ou représentant ces derniers ont-elles été contactées? Des formes possibles de collaboration et de transmission des informations ont-elles été examinées?
- Le programme propose-t-il des offres qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes cibles difficilement atteignables?
- Les moyens financiers disponibles sont-ils suffisants pour financer ces offres spécifiques? Est-il possible de faire des concessions sur le «programme standard» pour renforcer les mesures en faveur des groupes défavorisés?

6 Evaluation et monitoring

Les évaluations servent à examiner de manière critique ses propres interventions et de tirer des enseignements de ses expériences. En principe, on distingue entre autoévaluations et évaluations par des tiers. Les premières sont particulièrement utiles dans le cadre de petits projets aux ressources financières limitées, pour juger soi-même de son projet et identifier des potentiels d'amélioration. Les secondes interviennent lorsqu'une évaluation externe du projet par des experts est souhaitée. Les évaluations peuvent être plus ou moins approfondies en fonction des besoins et des ressources disponibles. Une règle générale veut qu'environ 10 % des dépenses totales soient consacrées à l'évaluation, sous forme de fonds pour des mandats externes, de ressources personnelles pour une autoévaluation ou d'une combinaison des deux. Il existe différentes manières de combiner les autoévaluations et les évaluations par des tiers. Le concept et les outils de collecte des données peuvent par exemple être ébauchés de manière indépendante, puis soumis à l'avis d'experts externes avant la mise en œuvre. Dans le cas de mandats d'évaluation externes, les collaborateurs du projet ou du programme peuvent prendre en charge une partie de la collecte des données afin de réduire les coûts externes.

Pour les autoévaluations comme pour les évaluations par des tiers, il est recommandé de rédiger un concept pendant la planification du projet (et pas seulement à la fin) pour définir les questions à poser et les données à collecter, et clarifier les questions organisationnelles. Le modèle «concept d'évaluation» et le «tableau d'évaluation» disponibles sur www.quint-essenz.ch aident à structurer les idées et la procédure.

En tant que projet, Via fait également l'objet d'une évaluation, sur la base de données collectées et évaluées à différents niveaux. Au sein des communes pilotes, des outils d'évaluation sont développés et testés, afin que d'autres communes bénéficient de recommandations sur la manière de procéder et des instruments d'évaluation. Un guide pour un contrôle contextuel (chap. 4.1), un questionnaire pour une enquête auprès de la population, un journal de projet, ainsi que différentes fiches d'évaluation pour les manifestations sont notamment en cours de développement. Ces outils seront disponibles à partir de 2013. De plus, les communes intéressées par les expériences et les développements correspondants peuvent s'adresser au centre de coordination Via.

Parallèlement au développement d'outils pour l'évaluation des interventions communales, Via élabore un monitoring global pour toutes les personnes impliquées dans le projet. Cela devrait permettre à l'avenir de saisir sous forme électronique les données relatives aux manifestations, aux cours ou à d'autres activités au niveau national, cantonal et local. Le concept qui s'y rapporte est développé en 2012. Un outil de sondage en ligne sera élaboré en 2013 en collaboration avec les partenaires et mis à disposition à partir de 2014.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- www.quint-essenz.ch: Modèles «Concept d'évaluation», «Tableau d'évaluation» et textes thématiques «Evaluation», «Planification de l'évaluation», «Récolte de données», «Analyse des données» et «Fin de l'évaluation»
- *Mise en œuvre cantonale de la prévention et de la promotion de la santé des personnes âgées,* Oetterli M. et al., Interface, Lucerne 2012, www.promotionsante.ch/via
- *Guide pour la planification de l'évaluation de projets ou programmes de santé.* Office fédéral de la santé publique, 1997. Version pdf disponible: www.bag.admin.ch, terme de recherche: «Guides»
- *Evaluationsforschung. Grundlagen und ausgewählte Forschungsfelder.* Stockmann, R. (éd.) Münster: Waxmann. 3e édition, 2006

OUTILS VIA

- Outil d'évaluation Via: *Enquête auprès de la population* (à partir de 2013)
- Outil d'évaluation Via: *Journal pour l'équipe de projet* (à partir de 2013)
- Outil d'évaluation Via: *Outil de saisie pour les manifestations/cours* (à partir de 2013)
- Outil d'évaluation Via: *Questionnaire d'évaluation pour les manifestations/cours* (à partir de 2013)
- Monitoring Via: *Grille de monitoring pour les programmes cantonaux et communaux* (à partir de 2013)
- Monitoring Via: *Outil de monitoring en ligne* (à partir de 2014)

CONSEILS

Promotion Santé Suisse,
Gestion des impacts:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 350 04 04
E-mail: via@promotionsante.ch

Centre de coordination Via:
Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30
Case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél.: 031 331 21 22
E-mail: via@promotionsante.ch

QUESTIONS DIRECTRICES

- La situation initiale dans la commune est-elle analysée?
- Les objectifs et la procédure du programme communal de promotion de la santé des personnes âgées sont-ils définis?
- Un concept d'évaluation est-il disponible? Celui-ci précise-t-il les parties devant être autoévaluées et celles devant être analysées par des tiers?
- Le processus d'intégration des résultats de l'évaluation dans la planification et dans la gestion du programme est-il clarifié?
- A-t-on défini dans quelle mesure la saisie des données au sein de la commune doit-elle être faite dans le cadre du monitoring Via?
- Les ressources en personnel et financières nécessaires à l'évaluation et au monitoring sont-elles disponibles?

Annexe 1: Factsheet Via 2012

Contexte
Avec une espérance de vie doublée depuis 1880, l'évolution démographique conduit inévitablement à un vieillissement rapide de la population, en particulier de la tranche d'âge des plus de 65 ans. La Suisse n'échappe pas à cette tendance. La promotion de la santé des personnes âgées gagne en importance au rythme du vieillissement de la population. Des gérontologues comme Kruse et Wahl (2010) estiment qu'à l'avenir, les catégories âgées de la population seront à nouveau confrontées dans une plus large mesure à une inégalité des chances en matière de santé et à un risque de pauvreté. Parallèlement, la problématique du financement de la santé et des soins ira en s'accentuant (voir encadré) si des mesures adéquates ne sont pas prises.
A ce jour, les possibilités offertes par la promotion de la santé et la prévention ne sont pas suffisamment exploitées pour espérer maîtriser les défis que pose l'évolution démographique sur un plan individuel et global. Préserver et encourager les comportements favorables à la santé, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées jouent donc un rôle déterminant. Les données scientifiques attestant l'importance des déterminants de santé et des facteurs de protection et de risques en lien avec la santé des personnes âgées existent tant au niveau international que suisse. Les connaissances permettant de préserver et d'exploiter les potentiels sanitaires des personnes âgées et de mettre en œuvre des interventions de promotion de la santé correspondantes sont là également. Malgré cela, des normes obligatoires, par exemple sous la forme de «bonnes pratiques» ou de «pratiques exemplaires», font encore largement défaut.

Vision
Le projet Via a pour vision de renforcer l'autonomie des personnes âgées, de promouvoir leur santé globale et, par conséquent, d'améliorer leur qualité de vie. Les personnes âgées doivent pouvoir rester intégrées aussi longtemps que possible dans leur réseau social. De même, il faut arriver à augmenter le nombre d'années de vie en bonne santé, diminuer la dépendance et retarder, voire éviter, les placements en institutions. Ces mesures auront également pour effet de réduire les coûts de la maladie, des soins et des infrastructures.

Coûts de la prise en charge en EMS
- **Canton de Berne: 0,9 million d'habitants** (Office des personnes âgées et handicapées 2010):
  Coûts moyens par personne et par jour: CHF 250*
  Total des coûts par jour pour 14 500 places: CHF 3,6 millions (CHF 1,3 milliard par an)
- **Suisse: 7,7 millions d'habitants** (extrapolation sur la base des statistiques OFS/SOMED 2008): Total des coûts par jour pour 90 000 places: CHF 22,5 millions (CHF 8,2 milliards par an)

Coûts des chutes
Les coûts occasionnés par les chutes des personnes âgées de plus de 65 ans atteignent CHF 1,4 milliard par an (Ø 2003–2007) (bpa, STATUS 2010, évaluation spéciale)

* y compris forfaits frais d'investissement (= bâtiments), hôtellerie (= nuit et repas) et coûts des soins pour le degré de soins 3,5 (sur 10)

Objectifs
- Des recommandations de bonnes pratiques destinées à la mise en œuvre concrète de mesures de promotion de la santé des personnes âgées basées sur l'évidence scientifique sont développées et mises à disposition des partenaires.
- Les recommandations de bonnes pratiques assurent la qualité des interventions et assistent le monitoring.
- Les cantons partenaires et organisations participant au projet bénéficient d'un soutien technique sur le plan stratégique; des outils de base sont mis à leur disposition.
- La collaboration entre les ONG est encouragée.
- Le projet est conçu comme un processus d'apprentissage: les données issues de la pratique sont évaluées et communiquées, ce qui permet un développement continu du projet.

Groupe cible
Les intervenants actifs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention en faveur des personnes âgées forment le groupe cible du projet. Ils sont encouragés à fournir des prestations d'une qualité exemplaire. Les bénéficiaires du projet sont toutes les personnes âgées qui vivent de manière indépendante à domicile ou qui reçoivent un soutien ambulatoire. Le projet n'a donc pas pour groupe cible les personnes âgées qui vivent dans des établissements médicosociaux.

Bénéfices
- Par son orientation basée sur la santé et non pas sur la maladie (salutogenèse), le projet investit dans une population âgée saine et active.
- L'amélioration de l'état de santé des personnes âgées et le fait de retarder, voire de supprimer, une entrée dans une structure médicosociale permettent de diminuer les coûts liés à la maladie et aux soins.
- Les interventions de bonnes pratiques retenues dans le cadre du projet reflètent les connaissances scientifiques les plus récentes et forment un cadre de référence scientifique.
- Les mesures de bonnes pratiques favorisent l'application de mesures efficaces et efficientes et permettent d'éviter des investissements malencontreux.
- L'impact des interventions est renforcé par la coordination, la mise en commun des compétences et l'utilisation rationnelle des ressources de tous les participants au projet.

Durée du projet
Le projet a été initié en 2009 et concrétisé en 2010. Les deux premières années ont été consacrées à l'élaboration des bases scientifiques. De 2011 à 2013, l'accent sera mis sur la mise en œuvre opérationnelle.

Avant-projet 2009: bases stratégiques
Le canton de Berne et la ville de Zurich ont initié et financé en 2009 un projet destiné à recenser les options existantes dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées. Il s'agissait d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques pour les différents éléments d'un système modulaire de promotion de la santé des personnes âgées. Le concept de bonnes pratiques de Promotion Santé Suisse a servi de cadre conceptuel au projet.
L'avis de vingt professionnels représentant différentes disciplines de la santé, établis en Suisse alémanique et en Suisse romande, a été recueilli dans le cadre de l'avant-projet. Une recherche de littérature a été conduite en parallèle. Les données obtenues ont permis de mettre en évidence trois axes d'intervention, à savoir:
1. améliorer la communication au niveau de la population afin de diffuser les savoirs et d'établir des normes;
2. aménager l'environnement physique et social dans une optique de promotion de la santé;
3. promouvoir des interventions centrées sur la personne.

Les résultats de l'avant-projet 2009 ont fait l'objet d'une publication («Promotion de la santé des personnes âgées – Synthèse des entretiens avec des experts en Suisse et d'une recherche de littérature basée sur ces entretiens»). A l'appui de ces données, le projet met l'accent sur la promotion d'interventions centrées sur la personne et le travail de mise en réseau.

Projet 2010: bases scientifiques
Sur la base des recommandations formulées au stade de l'avant-projet, cinq domaines thématiques prioritaires, réunis sous le nom de «Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées», ont été retenus pour la phase 2010 du projet. Il s'agit des domaines suivants:
- promotion de l'activité physique,
- prévention des chutes,
- conseil, manifestations et cours,
- publics cibles difficilement atteignables et défavorisés,
- participation des médecins de famille.

Des études de bonnes pratiques et des recommandations fondées sur l'évidence scientifique ont été commandées pour les cinq sujets. Par ailleurs, un concept

d'opérationnalisation des connaissances à partir de 2011 ainsi qu'un concept d'évaluation ont été développés. Les nombreux échanges et le travail intensif autour de ces études ont rapidement débouché sur la constitution d'un réseau national d'acteurs concernés par la promotion de la santé des personnes âgées. En 2010, douze cantons ont participé financièrement au projet aux côtés de Promotion Santé Suisse et du bpa – Bureau de prévention des accidents. Cette année-là, le canton de Berne, responsable stratégique du projet, a confié sa mise en œuvre à Pro Senectute, Canton de Berne.

Projet 2011: début de la mise en œuvre

L'année 2011 a vu la réalisation d'étapes importantes du projet, comme le lancement de quatre projets-pilotes communaux, l'opérationnalisation des études effectuées en 2010 sous la forme de check-lists, la réalisation de l'étude consacrée à la promotion de la santé psychique des personnes âgées, la constitution de l'organe de coordination et du système d'évaluation, enfin, la mise au point d'une présence professionnelle sur le marché. Mentionnons encore tout spécialement ici l'organisation d'une Journée nationale de mise en réseau et d'une première rencontre de mise en réseau. A la demande des cantons partenaires, Promotion Santé Suisse assume la responsabilité juridique du projet Via depuis le début 2011.

Objectifs et mesures 2012	
Mise en œuvre dans les cantons et les communes	1. L'accompagnement des cantons lors de la mise en œuvre de projets-pilotes susceptibles d'être reproduits se déroule selon les besoins/attentes en ce qui concerne: – la poursuite de la première série de projets-pilotes communaux (cantons BE, ZG), – le lancement de la deuxième série de projets-pilotes communaux, – la communication aux partenaires des résultats des expériences reproductibles.
Produits/instruments: opérationnalisation des travaux 2010/2011	2. Des produits/instruments conformes aux besoins des groupes cibles sont développés et diffusés pour les thèmes prévention des chutes (classeur d'entraînement), promotion de l'activité physique, santé psychique et conseils/manifestations/cours. 3. Des instructions pratiques sont disponibles pour la mise en œuvre de programmes au niveau communal et cantonal. 4. Un module d'enseignement est disponible pour les prestataires de cours de promotion de l'activité physique.
Qualité et évaluation	5. Le monitoring est élaboré pour tous les cantons-pilotes ou en collaboration avec eux. 6. L'autoévaluation et l'évaluation tierce des projets-pilotes communaux de la première série sont accompagnées/soutenues, des outils correspondants sont développés. 7. Le concept d'évaluation est développé en permanence. 8. Un contrôle qualitatif des prestations de l'organe de coordination est effectué.
Communication externe	9. «Via», le nouveau nom du projet, est introduit. 10. Une rencontre/journée de mise en réseau en cercle restreint est effectuée et évaluée. 11. Un travail de communication auprès de la population et des médias est entrepris au profit des acteurs et multiplicateurs. 12. Le factsheet est remanié. 13. Le site Internet est développé et actualisé en permanence en veillant à sa convivialité. 14. Des newsletters électroniques/courriers ponctuels sont adressés au niveau cantonal et communal aux professionnels impliqués et intéressés. 15. La participation des principaux intéressés est assurée sur un plan stratégique.
Communication interne	16. Le management du groupe de pilotage et du comité est efficace et axé sur la réalisation des objectifs. 17. La circulation des informations en rapport avec le projet est assurée.
Développement futur	18. Des scénarios de développement du projet au-delà de 2013 sont élaborés; les mesures éventuelles sont mises en œuvre ou introduites. 19. Les partenaires chargés de la mise en œuvre du projet donnent leur avis quant à l'intérêt et à l'utilisation des six check-lists 2011 en vue d'un éventuel ajustement.
Financement	20. Le financement du projet est assuré pour 2013.

Produits et bénéfice du projet 2012

- Des check-lists proches de la pratique sont disponibles à des fins de planification et de surveillance des offres pour les thèmes élaborés en 2010.
- D'autres instruments destinés à la pratique sont développés en continu sous forme de manuels de mise en œuvre, de guides cantonaux et communaux et d'instruments d'évaluation et de monitoring.
- Une nouvelle étude de bonnes pratiques accompagnée de recommandations et d'interventions ayant fait leurs preuves est disponible pour le thème de la promotion de la santé psychique des personnes âgées.
- L'organe de coordination Via conseille et accompagne les cantons et les organisations participant au programme lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de mesures et de projets nouveaux ou en cours.
- Le projet encourage une mise en réseau active au niveau intercantonal et organise l'échange d'expériences entre les participants.
- Les résultats du monitoring et de l'évaluation sont communiqués aux acteurs dans les cantons partenaires et débouchent, le cas échéant, sur un ajustement des recommandations de bonnes pratiques.
- Les approches inédites et prometteuses dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées sont étudiées. En cas d'évaluation positive, des recommandations de bonnes pratiques sont élaborées en vue d'une application et mises à la disposition des cantons.

Coûts/Budget 2012

Des charges de l'ordre de CHF 800 000 sont attendues pour 2012. Promotion Santé Suisse, le bpa et d'autres organisations participant au projet fournissent des prestations propres à hauteur de CHF 400 000. Les charges sont essentiellement couvertes par des contributions de Promotion Santé Suisse, des cantons partenaires et du bpa.

Organisation et partenaires

En 2012, onze cantons participent financièrement au projet: Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Berne, Grisons, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Uri, Vaud et Zoug, ainsi que Promotion Santé Suisse, en qualité de responsable juridique du projet, et le bpa – Bureau de prévention des accidents. La responsabilité du contenu du projet incombe au groupe de pilotage. Un comité encadre et soutient la mise en œuvre opérationnelle du projet. Celle-ci est confiée à un organe de coordination externe dirigé par Public Health Services. Le monitoring et l'évaluation sont indépendants de l'organe de coordination. Un vaste réseau de professionnels soutient et accompagne la mise en œuvre du projet.

Contact

Promotion Santé Suisse
- Direction globale: Ralph Steinmann, Senior Manager, ralph.steinmann@promotionsante.ch, 031 350 04 07
- Direction opérationnelle: Andreas Biedermann, via@promotionsante.ch, 031 331 21 22

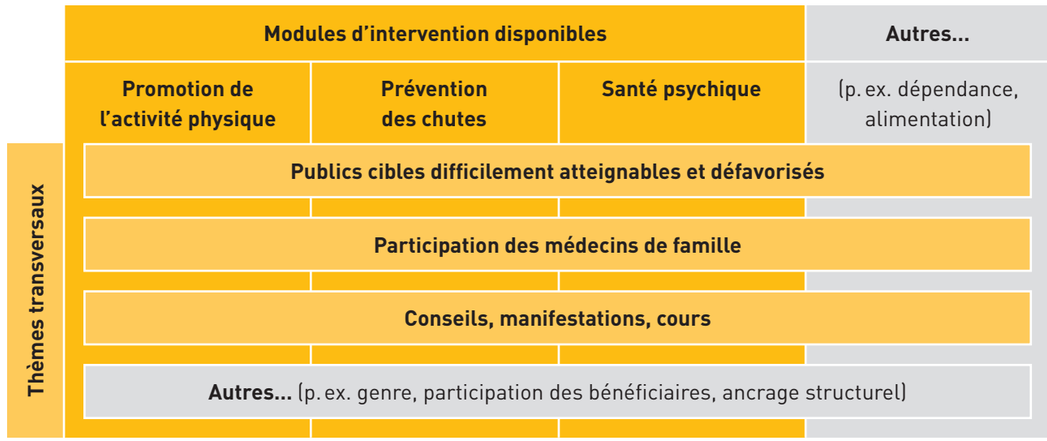

Modules d'intervention Via 2012+: www.promotionsante.ch/via

Annexe 2: Prestations à l'intention des cantons partenaires en 2012

A. Prestations de l'organe de coordination

Bases scientifiques: études et recommandations de bonnes pratiques

Les cantons et organisations participant au projet disposent des six études de bonnes pratiques réalisées, à savoir:

- Promotion de l'activité physique
- Prévention des chutes
- Santé psychique
- Cours/Manifestations/Conseils
- Groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés
- Participation des médecins de famille

Les partenaires ont également à leur disposition les résumés correspondants et les recommandations faites sur ces thèmes. Ces documents peuvent être consultés sous www.promotionsante.ch/via.

Outils de mise en œuvre

- Dès février 2012, des check-lists simples à utiliser, relatives aux études mentionnées, sont à la disposition des professionnels en charge de la planification, de l'encadrement et de l'évaluation d'une offre cantonale ou communale de prévention et de promotion de la santé des personnes âgées (excepté pour l'étude consacrée à la santé psychique). Ces check-lists feront l'objet d'un réexamen fin 2012 et seront remaniées pour 2013 si nécessaire.
- D'autres documents servant à la mise en œuvre du projet, p. ex. des concepts, des modèles, des guides, etc. seront élaborés en 2012 à l'intention des cantons et des organisations participant au projet (voir annexe 3).

Les outils de mise en œuvre sont disponibles sous www.promotionsante.ch/via.

Aide aux cantons partenaires

- L'organe de coordination apporte son soutien aux cantons partenaires lors de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes et de projets nouveaux ou en cours qui appliquent des critères et des produits Via.
- Le soutien sous forme de conseils et d'accompagnement s'effectue individuellement et personnellement et dans le cadre de groupes d'échanges d'expériences, par série*
- D'entente entre les parties, l'organe de coordination peut intervenir ponctuellement lors de manifestations cantonales, p. ex. brefs exposés, inputs lors d'ateliers.

* En 2011, une première série de cantons mettant concrètement en œuvre une promotion de la santé des personnes âgées selon les critères Via a été constituée (cantons de BE et ZG). Ces cantons ont bénéficié de conseils circonstanciés et d'un encadrement soutenu. Une deuxième série de cantons de Suisse alémanique et de Suisse romande bénéficiera d'un accompagnement en 2012. Les autres cantons qui participent financièrement au projet mais ne sont pas encore au stade d'une mise en œuvre des critères Via peuvent solliciter des conseils stratégiques et des conseils en vue d'une planification de la mise en œuvre.

Travail en réseau, transfert de savoirs, échange d'expériences et assurance de la qualité

- L'organe de coordination encourage les acteurs à travailler en réseau au niveau intercantonal, principalement en ce qui concerne les partenaires et les organisations mandatées; il inclut également des organismes non-partenaires importants.
- Le cas échéant, l'organe de coordination met en contact les personnes qui participent à des programmes des cantons partenaires. Des contacts peuvent également être établis avec d'autres professionnels.
- L'organe de coordination organise le transfert des savoirs et l'échange d'expériences et veille à l'assurance de la qualité.

Formation continue et mesures de perfectionnement

- Via veille à ce que les acteurs de la promotion de la santé disposent d'une offre adaptée de mesures de formation continue et de perfectionnement.

L'organe de coordination ne propose pas directement des offres de formation, mais intervient pour que des institutions spécialisées dans ce domaine le fassent. Il agit sur la base d'analyses des besoins et des potentialités. Il aide et conseille les fournisseurs de prestations dans l'élaboration de leurs offres. Cette prestation est prévue dès 2013.

Poursuite du développement

- Les données issues du monitoring et de l'évaluation sont exploitées pour développer plus avant les recommandations et les produits de bonnes pratiques de promotion de la santé.
- Les approches inédites et prometteuses dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées sont examinées par l'organe de coordination. En cas d'évaluation positive (littérature et expertises), des recommandations de bonnes pratiques sont élaborées en vue d'une application et mises à la disposition des cantons.

Contacts/Membres de l'équipe de coordination

- Andreas Biedermann MD, responsable opérationnel du projet et chef de l'équipe de coordination, biedermann@public-health-services.ch, 079 263 21 28, en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble du projet
- Renate Gurtner MPH, collaboratrice spécialisée, gurtner@public-health-services.ch, 079 455 71 73, en charge du sous-projet Promotion de l'activité physique, projets-pilotes série 2
- Viktorija Rion, collaboratrice projet, rion@public-health-services.ch, 076 496 67 69, responsable de la mise en œuvre administrative du projet

Organe de coordination Via
c/o phs Public Health Services
Sulgeneckstrasse 35
CH-3007 Berne
Tél. +41 (0)31 331 21 22

B. Prestations et rôle de Promotion Santé Suisse (PS CH)

Pilotage et poursuite du développement

- PS CH assure le suivi des partenaires du projet sur un plan stratégique et les conseille.
- PS CH dirige le groupe de pilotage et le comité sur un mode participatif en incluant les principaux intéressés.
- PS CH assume la direction générale du projet et est responsable du budget et de la réalisation des objectifs à l'égard des cantons.
- PS CH conclut des contrats avec les partenaires.
- PS CH confie l'outsourcing de la mise en œuvre du projet et la direction opérationnelle à PHS et est responsable du contrôle annuel.
- PS CH mènera le processus pour la poursuite du projet à partir de 2014.

Gestion des impacts (qualité et évaluation)

- Les cantons-pilotes sont soutenus lors de l'élaboration, de l'évaluation et du monitoring de leurs propres activités:
  - > l'autoévaluation et l'évaluation tierce des projets-pilotes communaux de la 1re série sont soutenues notamment par le groupe d'accompagnement évaluation;
  - > des outils correspondants sont élaborés et mis à disposition.
- Le concept d'évaluation est développé en continu.
- Les données issues du monitoring et de l'évaluation sont transmises aux acteurs cantonaux des cantons participant au projet et servent à affiner les recommandations de bonnes pratiques et les outils.
- Assurance de la qualité:
  - > les mesures du contrôle de qualité 2011 font l'objet d'un examen;
  - > le cas échéant, un atelier de bonnes pratiques est organisé pour les acteurs chargés de la mise en œuvre.

Communication
- PS CH est responsable de l'identité visuelle (CI/CD).
- PS CH est responsable du site Internet et veille à sa convivialité.
- PS CH participe aux relations publiques et au service média et assure le service média au niveau national.
- PS CH informe les cantons partenaires et non-partenaires.

Contacts Promotion Santé Suisse, Dufourstr. 30, 3000 Berne 6
- Bettina Schulte-Abel, vice-directrice, bettina.schulteabel@promotionsante.ch, tél. 031 350 04 32: responsabilité globale, direction stratégique, direction du groupe de pilotage
- Ralph Steinmann, Senior Manager, ralph.steinmann@promotionsante.ch, tél. 031 350 04 07: direction globale du projet, direction du comité, suivi des partenaires principaux, poursuite du développement du projet
- Günter Ackermann, responsable de la gestion des impacts, guenter.ackermann@promotionsante.ch, tél. 031 350 04 31: évaluation et monitoring
- Andrea Hartmann, assistante de projet, andrea.hartmann@promotionsante.ch, tél. 031 350 04 06: gestion des contrats, gestion des events

Approuvé par le comité le 14.2.2012

Annexe 3: Aperçu des produits (état au 5.11.2012)

Catégories de produits
1. Documents stratégiques / Rapports annuels
2. Communication
3. Outils généraux
4. Promotion de l'activité physique
5. Prévention des chutes
6. Santé psychique
7. Participation des médecins de famille
8. Conseils, manifestations, cours
9. Groupes cibles défavorisés et difficilement atteignables
10. Evaluation
11. Monitoring

Code couleurs groupes cibles

Gén.	Général: partenaire de projet; grand public en général
Str.	Niveau stratégique: cadres dirigeants chargés de la planification, du monitoring et de l'évaluation d'une offre cantonale ou communale en matière de promotion de la santé et de prévention des personnes âgées
Op.	Niveau opérationnel: spécialistes chargés de la mise en œuvre d'une offre ou d'une prestation de service au niveau de la promotion de la santé et de la prévention des personnes âgées
PA	Bénéficiaires: personnes âgées

1. Documents stratégiques / Rapports annuels

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	**Etat DE**	**Etat FR**	**Remarques**
1.1	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: synthèse 2009					√	√	
1.2	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: descriptif du projet 2010					√	√	
1.3	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: rapport du projet principal 2010					√	√	
1.4	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: concept 2011–2013, y c. annexe I: A. Objectifs opérationnels 2012, B. Budget 2012					√	√	Adaptation 2013
1.5	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: rapport annuel 2011					√	√	
1.6	Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: Thèmes d'actualité et questions stratégiques ouvertes (synthèse 2011)					√		

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
1.7	Rapport: Atelier «stratégie» «Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées», octobre 2011					√		
1.8	Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: prestations pour les cantons partenaires 2012					√	√	Adaptation 2013
1.9	Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées: aperçu des produits 2012					√	√	Adaptation 2013

2. Communication

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
2.1	Site web www.gesundheitsförderung.ch/via					√	√	Adaptations en cours
2.2	Mail Via					en cours	en cours	
2.3	Newsletter Poids corporel sain/cantons/Via					en cours	en cours	
2.4	Factsheet 2012					√	√	Adaptation 2013
2.5	Argumentaire					√	√	Adaptation 2012/2013
2.6	Directives générales pour les applications graphiques réalisées dans le cadre du projet «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées»					√	√	
2.7	Articles dans diverses revues/publications					en cours	en cours	
2.8	Rapport de conférence: «Les personnes âgées en mouvement» – 1re journée de mise en réseau Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées, mars 2011					√	√	
2.9	Rapports de congrès: Zukunftsforum «Langes Leben», Berlin, 2011; «Sur la voie d'un vieillissement réussi», Pro Senectute Suisse, Berne, 2012; «Aging Connects», IFA, Prague, 2012					√		

3. Outils généraux

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
3.1	Programmes communaux de promotion de la santé des personnes âgées. Guide d'orientation Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées					nov. 2012	nov. 2012	
3.2	Check-list programmes cantonaux					3e trim. 2013	3e trim. 2013	
3.3	Modules de texte pour une brochure générale sur la promotion de la santé des personnes âgées					3e trim. 2013	3e trim. 2013	

4. Promotion de l'activité physique

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
4.1	Etude des bonnes pratiques «Promotion de l'activité physique»						√	
4.2	Résumé et recommandations de l'étude «Promotion de l´activité physique»					√	√	
4.3	Check-list Promotion de l'activité physique					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
4.4	Prise de position Promotion de l'activité physique					√		Disponible pour les partenaires Via
4.5	Concept de mise en œuvre de l'alliance pour l'activité physique et les rencontres					√		
4.6	Réseau national des acteurs					√	√	
4.7	Offre de perfectionnement sur le sport pour les seniors					2e trim. 2013	3e trim. 2013	
4.8	Modules de texte pour la promotion de l'activité physique à la maison					3e trim. 2013		

5. Prévention des chutes

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
5.1	Etudes des bonnes pratiques «Prévention des chutes»					√		
5.2	Résumé et recommandations de l'étude «Prévention des chutes»					√	√	
5.3	Check-list Prévention des chutes					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
5.4	Prise de position Chutes					√	√	Disponible pour les partenaires Via
5.5	Manuel de prévention des chutes					janv. 2013	2e trim. 2013	Produit bpa
5.6	Brochure grand public (dépliant) avec exercices (3×3)					janv. 2013	2e trim. 2013	Produit bpa

6. Santé psychique

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
6.1	Etude de bonnes pratiques «Promotion de la santé psychique des personnes âgées»					√		
6.2	Concept de mise en œuvre de l'alliance pour l'activité physique et les rencontres					√		
6.3	Exemples de bonnes pratiques de réseau social dans les cours					2e trim. 2013	3e trim. 2013	
6.4	Aperçu des projets de bonnes pratiques de réseautage social					4e trim. 2013		
6.5	Concept pour l´adaptation de «SEBA» («Selbstständig bleiben im Alter», Rester autonome au 3e âge) à une mise en œuvre en dehors des résidences pour personnes âgées					1er trim. 2013		

7. Participation des médecins de famille

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
7.1	Etude de bonnes pratiques «Participation des médecins de famille»					√		
7.2	Résumé et recommandations de l'étude «Participation des médecins de famille»					√	√	
7.3	Check-list Participation des médecins de famille					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
7.4	Campagne de sensibilisation et d´information					2e trim. 2013	2e trim. 2013	

8. Conseils, manifestations, cours

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
8.1	Etude de bonnes pratiques «Conseils, manifestations et cours»					√		
8.2	Résumé et recommandations de l'étude «Conseils, manifestations et cours»					√	√	
8.3	Check-list Conseils					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
8.4	Check-list Manifestations et cours					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
8.5	Guide d'orientation sur les manifestations pour la promotion de la santé des personnes âgées					4e trim. 2013		
8.6	Guide d'orientation sur les cours pour la promotion de la santé des personnes âgées					4e trim. 2013		
8.7	Guide pratique sur les manifestations pour la promotion de la santé des personnes âgées (IP17.03)					2e trim. 2013	2e trim. 2013	
8.8	Guide pratique sur les cours pour la promotion de la santé des personnes âgées (IP17.03)					2e trim. 2013	2e trim. 2013	
8.9	Guide pratique sur les conseils pour la promotion de la santé des personnes âgées (IP17.03)					2e trim. 2013	2e trim. 2013	

9. Groupes cibles défavorisés et difficilement atteignables

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
9.1	Etude de bonnes pratiques «Groupes cibles défavorisés et difficilement atteignables»					√		
9.2	Résumé et recommandations de l'étude «Groupes cibles défavorisés et difficilement atteignables»					√	√	
9.3	Check-list Groupes cibles défavorisés et difficilement atteignables					√	√	Remaniement 3e trim. 2013
9.4	Recueil d'exemples de bonnes pratiques Accès aux groupes de population difficilement atteignables					2e trim. 2013	3e trim. 2013	

10. Evaluation

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
10.1	Rapport «Bonnes Pratiques de promotion de la santé des personnes âgées. Développement des théories d'action des interventions»					√	√	Rapport multilingue
10.2	Etude dans le cadre de l'évaluation: mise en œuvre cantonale de promotion de la santé et de la prévention des personnes âgées					√	√	
10.3	Enquête auprès de la population Risch					3e trim. 2012		
10.4	Contrôle contextuel – Guide pour les entretiens, manuel atelier de groupe, grille d'analyse					n.o.	n.o.	
10.5	Grille d'analyse de la situation initiale					n.o.	n.o.	
10.6	Questionnaire Enquête de population					n.o.	n.o.	
10.7	Questionnaire Enquête 75					n.o.	n.o.	
10.8	Journal (équipe de projet)					n.o.	n.o.	
10.9	Questionnaire Evaluation des manifestations/cours					n.o.	n.o.	
10.10	Rapport intermédiaire Evaluation des mises en œuvre pilotes BE/ZG					4e trim. 2012	4e trim. 2012	
10.11	Rapport final Evaluation des mises en œuvre pilotes BE/ZG					4e trim. 2013	4e trim. 2013	

11. Monitoring

	Document	Gén.	Str.	Op.	PA	Etat DE	Etat FR	Remarques
11.1	Grille de monitoring pour les programmes cantonaux et communaux					4e trim. 2013	4e trim. 2013	
11.2	Saisie des manifestations (une partie de la grille de monitoring)					4e trim. 2013	4e trim. 2013	
11.3	Outil de monitoring en ligne Via					4e trim. 2013	4e trim. 2013	

04.0001.FR 11.2012

Dufourstrasse 30, Postfach 311, CH-3000 Bern 6
Tel. +41 31 350 04 04, Fax +41 31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52, CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 345 15 15, Fax +41 21 345 15 45
office.lausanne@promotionsante.ch

www.gesundheitsfoerderung.ch
www.promotionsante.ch
www.promozionesalute.ch